

# PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Communauté urbaine de Dunkerque

3

## Programme d'Actions



# SOMMAIRE

|  |  |    |
|--|--|----|
|  | <b>INTRODUCTION</b>  | 4  |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 : PRODUIRE DU LOGEMENT SOCIAL DANS DES PROPORTIONS RÉPONDANT À LA DEMANDE</b>   | 7  |
|  | Action n°1 : <i>Constituer des réserves foncières de manière suffisante pour répondre dans la durée aux objectifs de production</i>                                | 8  |
|  | Action n°2 : <i>Mettre en œuvre les outils d'aménagement pour produire du logement social</i>  | 10 |
|  | Action n°3 : <i>Mettre en œuvre le volet réglementaire des documents d'urbanisme au service de la production du logement social</i>                                | 12 |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE ET D'UNE OFFRE PRIVÉE ABORDABLE</b>   | 17 |
|  | Action n°4 : <i>Consolider le recours aux outils d'aide à la construction durable</i>  | 18 |
|  | Action n°5 : <i>Favoriser le développement de formes urbaines attractives</i>  | 20 |
|  | Action n°6 : <i>Anticiper l'évolution des compétences du secteur du bâtiment dans la logique de développement durable du territoire Dunkerquois</i>                | 22 |
|  | Action n°7 : <i>Développer une accession à la propriété abordable et innovante</i>   | 24 |
|  | Action n°8 : <i>Accompagner la vente des logements sociaux tant du point de vue des bailleurs que des accédants</i>  | 26 |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 : AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES</b>  | 29 |
|  | Action n°9 : <i>Développer une offre adaptée aux besoins des personnes âgées</i>   | 30 |
|  | Action n°10 : <i>Accompagner les personnes handicapées dans leur projet d'adaptation et permettre le maintien à domicile des personnes âgées</i>                   | 32 |
|  | Action n°11 : <i>Faciliter l'accès au logement des personnes handicapées</i>   | 34 |
|  | Action n°12 : <i>Favoriser la mise en accessibilité et l'adaptation du parc social</i>   | 36 |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4 : ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DURABLE DU PARC SOCIAL</b>   | 39 |
|  | Action n°13 : <i>Accompagner les projets de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social</i>   | 40 |
|  | Action n°14 : <i>Soutenir les réhabilitations notamment thermiques</i>   | 42 |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5 : POURSUIVRE LA RÉHABILITATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN</b>   | 45 |
|  | Action n°15 : <i>Poursuivre la politique d'aide à l'amélioration de l'habitat pour les ménages modestes</i>  | 46 |
|  | Action n°16 : <i>Mettre en place des procédures renforcées de réhabilitation de l'habitat sur les secteurs les plus concernés</i>                                  | 48 |
|  | Action n°17 : <i>Lutter contre les situations de précarité énergétique</i>   | 50 |
|  | Action n°18 : <i>Accompagner les copropriétés, notamment celles du parc de la Reconstruction, dans leurs projets de réhabilitation et d'efficacité énergétique</i> | 52 |
|  | Action n°19 : <i>Poursuivre l'opération Réflexénergie</i>  | 54 |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6 : RÉÉQUILIBRER L'OFFRE DE LOGEMENTS (PRIVÉ / SOCIAL) SUR LE TERRITOIRE</b>  | 57 |
|  | Action n°20 : <i>Donner la priorité aux acquisitions foncières sur les communes qui doivent diversifier leur parc de logement</i>                                  | 58 |
|  | Action n°21 : <i>Définir une programmation du logement social répondant aux enjeux de mixité</i>   | 60 |
|  | Action n°22 : <i>Anticiper la reconstruction des logements dans les projets de démolition / reconstruction à l'inter- ou à l'infra-communal</i>                    | 62 |
|  | <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7 : CONSTRUIRE L'APPROCHE INTERCOMMUNALE DE LA MIXITÉ SOCIALE</b>   | 65 |
|  | Action n°23 : <i>Définir les engagements des partenaires en matière d'équilibres de peuplement des quartiers</i>   | 66 |
|  | Action n°24 : <i>Assurer le relogement à l'échelle intercommunale des personnes mal-logées</i>   | 68 |

|  |            |  |  |  |
|--|------------|--|--|--|
| Action n°25 : Mettre en relation l'offre et la demande par des dispositifs d'intermédiation locative   | 70         |  |  |  |
| Action n°26 : Veiller au développement et à la répartition intercommunale des PLAI   | 72         |  |  |  |
| Action n°27 : Veiller à la répartition des structures d'urgence, d'hébergement et d'insertion au niveau intercommunal  | 74         |  |  |  |
| Action n°28 : Anticiper la remise en ordre des loyers avec les bailleurs dans le cadre des CUS   | 76         |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8 : MAINTENIR UNE PRODUCTION FORTE EN RENOUVELLEMENT URBAIN ET PROPOSER UNE OFFRE EN CONFORTEMENT URBAIN</b>                          | <b>79</b>  |  |  |  |
| Action n°29 : Poursuivre l'acquisition de terrains prioritairement en renouvellement urbain et autour des axes de transport en commun                          | 80         |  |  |  |
| Action n°30 : Mettre en œuvre les outils réglementaires du PLU au service d'une production forte en renouvellement urbain                                      | 82         |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 9 : POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE</b>  | <b>85</b>  |  |  |  |
| Action n°31 : Poursuivre la mise en œuvre du protocole de lutte contre le logement indigne   | 86         |  |  |  |
| Action n°32 : Mettre en place un dispositif opérationnel de lutte contre l'habitat indigne   | 88         |  |  |  |
| Action n°33 : Déclaration de Mise en Location (DML) : étudier les suites du dispositif expérimental  | 90         |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 10 : METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ET COMMUNAUTAIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>  | <b>93</b>  |  |  |  |
| Action n°34 : Poursuivre la répartition des aires sur les communes ne répondant pas au schéma départemental  | 94         |  |  |  |
| Action n°35 : Développer les solutions d'habitat adapté pour les familles sédentarisées  | 96         |  |  |  |
| Action n°36 : Développer l'accompagnement social et mettre en place une gestion durable des équipements  | 98         |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11 : RÉPONDRE AUX BESOINS EN HÉBERGEMENT ET EN LOGEMENT ADAPTÉ ET FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME</b>                        | <b>101</b> |  |  |  |
| Action n°37 : Développer un dispositif d'observation partenarial pour qualifier les besoins et l'offre   | 102        |  |  |  |
| Action n°38 : Poursuivre l'animation des instances partenariales de concertation au service des mal-logés  | 104        |  |  |  |
| Action n°39 : Poursuivre le développement des dispositifs opérationnels de relogement et d'hébergement   | 106        |  |  |  |
| Action n°40 : Pérenniser les structures existantes et poursuivre le développement de produits spécifiques en fonction des besoins identifiés sur le territoire | 108        |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12 : FACILITER L'ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME POUR LES JEUNES</b>   | <b>111</b> |  |  |  |
| Action n°41 : Étudier les besoins en logement des étudiants, des jeunes travailleurs et développer une offre répondant aux besoins identifiés                  | 112        |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 13 : COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC</b>   | <b>115</b> |  |  |  |
| Action n°42 : Coordonner l'information grand public sur les aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements                                 | 116        |  |  |  |
| Action n°43 : Informer sur les statuts de propriétaire et copropriétaire   | 118        |  |  |  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL 14 : OBSERVER LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE, FAIRE VIVRE LE PLH ET ÉVALUER LES POLITIQUES DE L'HABITAT</b>                             | <b>121</b> |  |  |  |
| Action n°44 : Pérenniser le dispositif d'observation de l'habitat  | 122        |  |  |  |
| Action n°45 : Assurer le suivi et d'évaluation du PLH avec les partenaires et les communes   | 124        |  |  |  |
| Action n°46 : Animer le PLH et mobiliser les partenaires et les communes   | 126        |  |  |  |

## INTRODUCTION

Le programme d'action, tome 3 du PLH, consigne les objectifs opérationnels et les actions à engager ou à poursuivre en matière de logement et d'habitat afin de répondre aux trois grands objectifs stratégiques de l'agglomération énoncés dans le projet stratégique :

- Améliorer l'attractivité du territoire et relever le défi démographique,
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération,
- Répondre à la diversité des besoins et faciliter les parcours résidentiels.

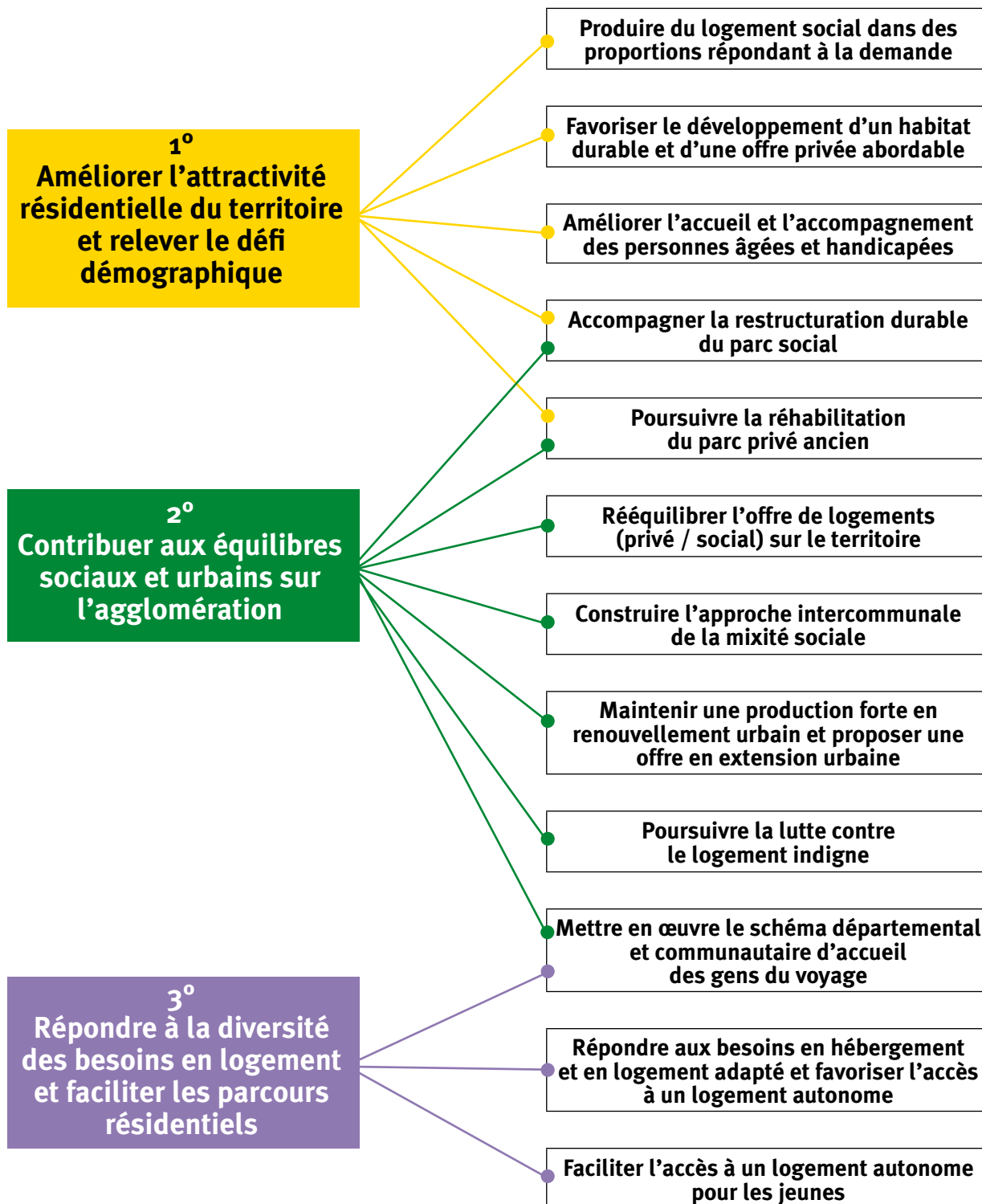
La première partie de ce document présente l'ensemble des actions qui seront entreprises dans l'agglomération sur la période 2013-2018. Elles définissent la mise en œuvre concrète sur le terrain des quatorze objectifs opérationnels retenus pour le PLH :

- Produire du logement social dans des proportions répondant à la demande
- Favoriser le développement d'un habitat durable et d'une offre privée abordable
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et handicapées
- Accompagner la restructuration durable du parc social
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien
- Rééquilibrer l'offre de logements (privé / social) sur le territoire
- Construire l'approche intercommunale de la mixité sociale
- Maintenir une production forte en renouvellement urbain et proposer une offre en confortement urbain
- Poursuivre la lutte contre le logement indigne
- Mettre en œuvre le schéma départemental et communautaire d'accueil des gens du voyage
- Répondre aux besoins en hébergement et en logement adapté et favoriser l'accès à un logement autonome
- Faciliter l'accès à un logement autonome pour les jeunes
- Communication auprès du public
- Observer le contexte socio-économique, faire vivre le PLH et évaluer les politiques de l'habitat

Chaque action fait l'objet d'une fiche détaillée qui regroupe les éléments nécessaires à sa réalisation : descriptif, outils, pilotage, budget, calendrier, secteur géographique concerné, objectifs chiffrés et indicateurs d'évaluation.

L'évaluation régulière de ces actions rendra compte des avancées du territoire en matière de logement et d'habitat et suivra la progression vers l'atteinte des objectifs fixés dans le PLH pour l'ensemble de l'agglomération.

**DUNKERQUE GRAND LITTORAL  
COMMUNAUTÉ URBAINE  
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2013 - 2018**





# OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1



## PRODUIRE DU LOGEMENT SOCIAL DANS DES PROPORTIONS RÉPONDANT À LA DEMANDE

La Communauté urbaine de Dunkerque s'est fixé **un objectif de construction de 240 logements sociaux par an, se décomposant en 70 logements PLAI, 150 logements PLUS et 20 PLS**, pour la période 2013-2018.

Entre 2004 et 2008 ce sont environ 247 logements qui ont été construits chaque année dans la Communauté urbaine de Dunkerque sur un objectif de 310. L'adoption du P.L.H 2006-2012 et la délégation des aides à la pierre ont ainsi permis à la Communauté urbaine de Dunkerque d'accroître la production de logements sociaux qui n'était que de 160 par an entre 2000 et 2005.

Cependant, deux tendances témoignent de la nécessité de conserver un rythme de construction soutenu :

- L'augmentation brutale de la demande émanant des nouveaux ménages issus de la décohabitation et l'allongement des délais d'attente. Alors qu'ils représentaient 15 % des demandeurs en 2007, les nouveaux ménages issus de la décohabitation représentaient plus du quart des demandeurs en 2009. Le nombre de demandes de logement social en instance ne diminue pas, il est d'environ 8 000 au 1er janvier 2011.

- Les délais d'attente : si la Communauté urbaine de Dunkerque enregistrait des délais moyens d'attente d'attribution de logement social plus courts que la moyenne régionale en 2005, les délais d'attente ont atteint quasiment ceux de la moyenne régionale en 2008, et se sont stabilisés autour de 8 mois.

L'ensemble des actions qui suivent aura pour objectif de produire du logement social dans des proportions suffisantes pour répondre aux demandes et solvabilités différentes des populations les moins aisées. La Communauté urbaine veillera aux typologies de logements produits, afin de maintenir les jeunes décohabitants, les ménages avec enfants sur l'agglomération et de faciliter le relogement des publics prioritaires.

### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Constituer des réserves foncières de manière suffisante pour répondre dans la durée aux objectifs de production** p 8

**Mettre en œuvre les outils d'aménagement pour produire du logement social** p 10

**Mettre en œuvre le volet réglementaire des documents d'urbanisme au service de la production du logement social** p 12

## Action n°1 :

### CONSTITUER DES RÉSERVES FONCIÈRES DE MANIÈRE SUFFISANTE POUR RÉPONDRE DANS LA DURÉE AUX OBJECTIFS DE PRODUCTION

- Objectif opérationnel
- Produire du logement social dans des proportions répondant à la demande.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Soutenir la production de logement social par la politique foncière communautaire, en constituant des réserves foncières à moyen et long terme via un dispositif de portage financier. L'objectif est d'anticiper les besoins futurs en foncier des bailleurs sociaux et de réguler la mise sur le marché de foncier aménagé.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Observatoire du Foncier

L'observatoire du foncier a pour objectifs :

- de déterminer les consommations annuelles des différents types de foncier
- de déterminer les évolutions de prix par secteurs géographiques
- de comprendre les processus de valorisation ou de dévalorisation des marchés fonciers
- de définir les gisements potentiels de fonciers

- **Pilotage**

CUD – Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine - Service de l'action foncière.

- **Partenaires**

AGUR.

##### ■ Programme d'Action Foncière (annexe)

Le programme d'actions foncières définit la stratégie foncière en vue de la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

- **Pilotage**

CUD – Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine - Service de l'action foncière.

- **Partenaires**

Communes, Établissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, bailleurs sociaux.



## Budget et calendrier

### **Budget**

--

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Anticiper les besoins futurs en foncier pour la construction de logements sociaux</i></b> | Nombre, superficie, prix et localisation des réserves foncières constituées par an. |
| <b><i>Réguler la mise sur le marché des opérations et maîtriser les coûts de sortie</i></b>     | Nombre, superficie, prix et localisation des réserves foncières utilisées par an.   |
|   | Nombre de logements sociaux financés par an sur du foncier communautaire.           |
|   | Comparaison prix de revient du logement avec ou sans politique foncière publique.   |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°2 :

### METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT POUR PRODUIRE DU LOGEMENT SOCIAL

- Objectif opérationnel
- Produire du logement social dans des proportions répondant à la demande.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Mobiliser les outils d'aménagement existants pour garantir la réalisation de logements sociaux dans les opérations neuves. La CUD ayant la compétence aménagement, parfois certains outils réglementaires ne sont pas inscrits dans le PLU parce qu'un outil opérationnel existe.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)

Les Zones d'Aménagement Concerté peuvent être mobilisées en tant qu'outil de production de logement social. La CUD réalisant des ZAC en régie, elle vend des terrains à des bailleurs directement, et ne prévoit pas de pourcentage de logements sociaux dans le PLU, celui-ci étant fixé dans l'appel à projet.

###### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement.

###### • **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

##### ■ Concessions d'aménagement

Par contrat de concession d'aménagement, la CUD ayant pris l'initiative d'une opération en délègue l'étude et la réalisation à un aménageur public ou privé. Le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements en tenant compte du cahier des charges défini par la CUD. Le programme de logements sociaux à réaliser est imposé par la collectivité.

###### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement.

###### • **Partenaires**

Communes, opérateurs, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b><i>Favoriser la production de logements sociaux</i></b>                                    | Nombre et pourcentage de logements sociaux programmés et commencés dans le cadre de ZAC et de concessions d'aménagement  |
| <b><i>Permettre un rééquilibrage de la répartition géographique des logements sociaux</i></b> | Nombre de logements sociaux commencés ou programmés dans les communes dont le taux de logement social est :<br>- de moins de 25 %<br>- compris entre 25 et 30 %<br>- de plus de 30 % |
|   | Evolution du taux et du nombre de logement social par commune  |

## Secteur géographique

Les secteurs du territoire communautaire concernés par les procédures de ZAC :

ZAC de la Grande Vacquerie à Loon-Plage quasi terminée

ZAC de l'Ecluse à Bourbourg

ZAC du Centre à Cappelle-la-Grande

ZAC du Centre Ville à Grande-Synthe

ZAC des Bassins à Dunkerque

ZAC du Grand Large à Dunkerque

ZAC du Cœur d'Agglomération à Dunkerque (dossier réalisation en cours).

Sont en projet : la ZAC de Loon-Plage et celle du Port Vauban à Gravelines.

## Action n°3 :

### METTRE EN ŒUVRE LE VOLET RÉGLEMENTAIRE DES DOCUMENTS D'URBANISME AU SERVICE DE LA PRODUCTION DU LOGEMENT SOCIAL

- Objectif opérationnel
- Produire du logement social dans des proportions répondant à la demande.  
Rééquilibrer l'offre de logements (privé / social) sur le territoire.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

L'objectif est de garantir un niveau de production de logement social conforme aux objectifs, notamment dans les communes dont le taux de logement social est inférieur à 25 %.

La CUD ayant la compétence PLU et aménagement, parfois certains outils réglementaires ne sont pas inscrits dans le PLU parce qu'un outil opérationnel existe. Ainsi il n'y a pas d'orientation d'aménagement sur les ZAC en régie, de même il n'y a pas d'emplacements réservés pour le logement dans les sites de renouvellement urbain maîtrisés par la CUD.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Zonage du PLU

Le premier outil du PLU est son zonage et les règles d'urbanisme propres à chaque zone. D'une manière générale ces règles sont favorables à la densité, avec des règles encore plus favorables dans les centres urbains ou aux abords des transports en commun en site propre. Ces secteurs sont identifiés comme prioritaires pour le développement du logement social.

##### • Pilotage

CUD – Direction Environnement et Planification Spatiale - Direction Habitat et Aménagement.

##### • Partenaires

Communes.

##### ■ Emplacements Réservés pour le Logement (ERL)

Le recours aux emplacements réservés pour le logement permet à la Communauté urbaine de Dunkerque de poser une option sur des terrains qu'elle envisage d'acquérir en vue de la réalisation future de programmes de logements, notamment sociaux. Le programme de logements prévu sur ces terrains est précisé dans le PLU Communautaire. Il fixe notamment un programme (cohérent avec le principe de ville intense) et un pourcentage de logement social à atteindre parmi les logements à construire.

##### • Pilotage

CUD – Direction Environnement et Planification Spatiale - Direction Habitat et Aménagement.

##### • Partenaires

CUD – Direction de l'action foncière et du patrimoine, communes.

## ■ Orientations d'Aménagement (OA)

Le PLU communautaire comporte des orientations d'aménagement relatives à des secteurs à réhabiliter ou aménager. Elles fixent l'organisation d'ensemble et les caractéristiques principales des projets d'aménagement ou de construction qui seront menés sur le site. La diversité de l'habitat et la mixité faisant partie de leurs objectifs, elles fixent un objectif de logements sociaux à respecter par secteur.

### • Pilotage

CUD – Direction Environnement et Planification Spatiale - Direction Habitat et Aménagement – Service Habitat social.

### • Partenaires

Communes.

## ■ Cahier des charges de consultation

La Communauté urbaine de Dunkerque rédige régulièrement des cahiers des charges de consultation pour la réalisation d'opérations intégrant une composante logement. Elle peut y fixer des pourcentages de logement social à atteindre par opération.

### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement.

### • Partenaires

Communes.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b><i>Veiller au respect des programmes de logements prévus dans les secteurs réservés et des quotas de logement social.</i></b> | Nombre et % de logements sociaux commencés ou agréés dans les secteurs réservés du PLU communautaire   |
| <b><i>Permettre un rééquilibrage de la répartition géographique des logements sociaux.</i></b>                                   | Evolution du taux et du nombre de logement social par commune dont le taux de logement social est :<br>- de moins de 25 %<br>- compris entre 25 et 30 %<br>- de plus de 30 % |
|  | Evolution du taux et du nombre de logement social par commune  |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

Les **orientations d'aménagements** concernent les sites suivants :

- Coudekerque-Branche : site « rue Ghesquière »
- Coudekerque-Village : site « Route de la Forge Nord »
- Loon-Plage : site « Vert gazon »
- Saint-Georges sur l'Aa : site « Rue du Village »
- Tétéghem : sites « Route de la Branche Nord et Sud »
- Zuydcoote : site « Rue du Général de Gaulle »

### Les ERL :

| <b>Désignation de l'emplacement réservé</b> | <b>Programme de logements</b> | <b>Objectif de mixité sociale</b>     |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| A1 pont à poissons                          | 8 à 10 logements              | 100 % logement locatif social minimum |
| A2 rue de la mairie                         | 3 à 4 logements               | 100 % logement locatif social minimum |
| A3 rue de la petite chapelle                | 10 à 15 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| BB1 plantis                                 | 20 à 28 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| BB2 ghys plantis                            | 18 à 24 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| BB3 entreprise philippe                     | 18 à 24 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| BD1 rue des marins                          | 45 à 60 logements             | 80 % logement locatif social minimum  |
| BD2 petit bénéfice                          | 60 à 90 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| BD3 demeyère                                | 14 à 18 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| BD4 digue de mer                            | 35 à 50 logements             | 20 % logement locatif social minimum  |
| CB1 canal de bourbourg                      | 40 à 55 logements             | 30 % logement locatif social minimum  |
| CB2 rue gustave fontaine                    | 1 à 2 logements               | 30 % logement locatif social minimum  |
| CB3 tca place de la liberté                 | 20 à 28 logements             | 30 % logement locatif social minimum  |
| CB4 dubois matériaux                        | 85 à 115 logements            | 30 % logement locatif social minimum  |
| CB5 boernhol                                | 80 à 110 logements            | 30 % logement locatif social minimum  |
| CB6 securimed                               | 20 à 40 logements             | 30 % logement locatif social minimum  |
| DK1 edhd st nicolas                         | 120 à 160 logements           | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK2 jean zay concorde                       | 50 à 70 logements             | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK4 tef rue de cahors                       | 20 à 28 logements             | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK5 île jeanty ziegler                      | 36 à 48 logements             | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK6 nouvelle rizerie du nord                | 90 à 120 logements            | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK7 st frères opel                          | 30 à 45 logements             | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK9 ex naels                                | 28 à 36 logements             | 20 % logement locatif social minimum  |
| DK10 caserne pagezy                         | 24 à 30 logements             | 30 % logement locatif social minimum  |
| DK11 rue de la cunette                      | 10 à 15 logements             | 30 % logement locatif social minimum  |

| <b>Désignation de l'emplacement réservé</b> | <b>Programme de logements</b> | <b>Objectif de mixité sociale</b>     |
|---|-------------------------------|---------------------------------------|
| DK12 citadelle brunelle                     | 20 à 28 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| DK13 cci                                    | 60 à 85 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| DK 15 nicodème                              | 60 à 90 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| DK16 imprimerie landais                     | 12 à 20 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| DK17 caloin                                 | 50 à 70 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| DK18 ex dépôt de bus                        | 45 à 60 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| DK19 ancien hôpital                         | 175 à 230 logements           | 40 % logement locatif social minimum  |
| FM1 contour d'aval ouest                    | 18 à 24 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| FM2 ex garage du fossé                      | 6 à 8 logements               | 100 % logement locatif social minimum |
| FM3 hôtel druel                             | 20 à 28 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| FM4 oiseau bleu                             | 45 à 60 logements             | 50 % logement locatif social minimum  |
| GFP1 avenue de la mer                       | 50 à 75 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| GFP2 spriet                                 | 60 à 90 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| GFP3 ancien mareyage                        | 10 à 15 logements             | 100 % logement locatif social minimum |
| GFP4 entreprise mécanique                   | 36 à 48 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| GFP5 ex école privée                        | 8 à 10 logements              | 100 % logement locatif social minimum |
| GS1 salvador allende                        | 15 à 20 logements             | 50 % logement en accession minimum    |
| GS2 mont noir                               | 10 à 12 logements             | 50 % logement en accession minimum    |
| GV1 vaesken                                 | 18 à 24 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| GV2 boitel                                  | 175 à 230 logements           | 40 % logement locatif social minimum  |
| LP1 rue denis                               | 8 à 10 logements              | 100 % logement locatif social minimum |
| LP2 vieux chemin de gravelines              | 45 à 60 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| LP3 rue carnot                              | 30 à 40 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| LP4 rue du stade                            | 30 à 40 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| LP5 ferme caloin                            | 30 à 40 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| SP1 rue pierre et marie curie               | 15 à 20 logements             | 50 % logement en accession minimum    |
| SP2 toyota ateliers municipaux              | 60 à 90 logements             | 50 % logement en accession minimum    |
| TG1 degroote albert camus                   | 60 à 90 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| TG2 tarstinkal                              | 18 à 24 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |
| TG3 rue neuve                               | 20 à 28 logements             | 25 % logement locatif social minimum  |
| TG4 cap nord                                | 60 à 90 logements             | 40 % logement locatif social minimum  |







## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN HABITAT DURABLE ET D'UNE OFFRE PRIVÉE ABORDABLE

Le projet communautaire place le développement durable au cœur de l'ensemble des politiques publiques menées par la communauté urbaine. En effet, le développement d'un habitat durable constitue un enjeu incontournable pour l'agglomération, tant pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants que pour le renforcement de son attractivité. A ce titre, les actions menées dans le programme local de l'habitat sont cohérentes avec les objectifs énoncés dans les documents stratégiques communautaires (Plan Climat, Plan Local d'Urbanisme Communautaire...). Le développement d'un habitat durable prend tout son sens dans les zones de submersion marine. La CUD engagera une réflexion avec ses partenaires autour de l'habitat résilient.

Par ailleurs, la production d'une offre en accession sociale abordable et innovante constitue un enjeu majeur du maintien ou de l'arrivée de familles et de jeunes ménages, qui pourront contribuer au dynamisme démographique de l'agglomération, c'est pourquoi la Communauté urbaine s'est fixé un objectif annuel de production de 72 logements en accession sociale abordable (soit 20 % de l'offre neuve privée).

Le diagnostic du PLH a révélé que la majorité des primo-accédants faisant l'acquisition d'une maison neuve dans la CUD disposaient d'un budget compris entre 140 et 170 k€, ce qui nécessite une très grande maîtrise des coûts des opérations à venir. Aujourd'hui, dans le Dunkerquois, le prix de vente des logements neufs est fréquemment au-dessus de ce seuil. Pour la période 2013-2018, de nouveaux outils seront établis afin de soutenir des programmes innovants, performants énergétiquement et générateurs de nouvelles formes urbaines : mise à disposition de foncier sur critère énergétique, réflexion sur les modes de conception et de production de l'habitat... Au-delà de ces dispositifs, la vente de logements sociaux reste un moyen privilégié d'accéder à la propriété. Les prix d'acquisition sont en général bien inférieurs à ceux en vigueur dans le cadre d'une accession sociale « classique ». Sous l'impulsion de l'Etat, relayé par les bailleurs sociaux contraints de trouver de nouvelles sources de financement (fonds propres), ce système sera renforcé sur la période 2013-2018. L'accompagnement et l'information sur le statut de propriétaire ou de copropriétaire ne sont pas occultés afin de guider au mieux les ménages dans leur parcours résidentiel.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Consolider le recours aux outils d'aide à la construction durable** p 18

**Favoriser le développement de formes urbaines attractives** p 20

**Anticiper l'évolution des compétences du secteur du bâtiment dans la logique de développement durable du territoire Dunkerquois** p 22

**Développer une accession à la propriété abordable et innovante** p 24

**Accompagner la vente des logements sociaux tant du point de vue des bailleurs que des accédants** p 26

## Action n°4 :

### CONSOLIDER LE RECOURS AUX OUTILS D'AIDE À LA CONSTRUCTION DURABLE

- Objectif opérationnel
- Favoriser le développement d'un habitat durable et d'une offre privée abordable.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif de l'action

La Communauté urbaine a souhaité se doter de référentiels opérationnels sur la thématique du développement durable, au-delà de ses documents stratégiques (projet communautaire, Plan climat...). Ces documents s'intégreront dans l'ensemble des projets d'aménagement et de construction menés par la Communauté et ses partenaires.

L'objectif est qu'ils constituent véritablement les références du territoire en matière d'urbanisme, d'aménagement et de construction durables, et soient partagés par tous les acteurs de l'habitat.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Charte d'urbanisme et d'aménagement durable

Travaillée de manière partenariale, la charte constitue un référentiel capable d'orienter les acteurs de la ville durable. Elle prend en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques du territoire (enjeu d'attractivité résidentielle, formes urbaines attractives et résilientes...).

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement.

- **Partenaires**

Promoteurs privés, bailleurs sociaux, communes.

## ■ Référentiel HQE pour le logement social

Sur le territoire de la Communauté urbaine, le niveau de qualité de la construction est élevé. La démarche qu'entend poursuivre la Communauté en termes de développement durable au travers de la Haute Qualité Environnementale vise à anticiper la réglementation, notamment thermique. A ce titre, au moins 50 % de l'offre neuve sociale en 2018 devra répondre à des normes supérieures au bâtiment basse consommation (logements passifs ou positifs). La labellisation ou la certification des opérations se généralise et intègre de fait la démarche de haute qualité environnementale.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement - Service habitat social.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

Aide CUD au logement social : 1,5 à 2 millions d'euros par an.

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

***Favoriser la construction de logements selon une démarche HQE***

Nombre de logements sociaux financés chaque année et niveau de performance énergétique atteint (BBC, bâtiment à énergie passive, positive)

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°5 :

### FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE FORMES URBAINES ATTRACTIVES

- Objectif opérationnel
- Favoriser le développement d'un habitat durable et d'une offre privée abordable.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif de l'action

L'attractivité résidentielle dépend notamment du cadre de vie en milieu urbain. Le développement d'une offre d'habitat variée alliant qualité énergétique, qualité architecturale et compatible avec la notion de ville intense dans un environnement de qualité, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et d'attirer de nouveaux ménages.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ PADD du PLU

Créer une ville plus intense suppose de favoriser une densité garantissant la cohésion sociale, la réalisation d'équipements publics de proximité et la viabilité économique des services et commerces de quartier.

La densité ne peut être uniforme sur l'ensemble de l'agglomération. Elle doit être adaptée à la configuration de chaque commune. C'est pourquoi des densités de référence sont définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme Communautaire.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Environnement et Planification Spatiale.

##### • **Partenaires**

Communes, promoteurs privés, bailleurs sociaux.

##### ■ Les appels à projet sur foncier CUD

L'attractivité résidentielle passe par la diversification des formes d'habitat : maisons individuelles, maisons groupées, habitat individuel superposé, petit collectif, collectif, villas urbaines...

Il faut trouver l'équilibre entre l'optimisation du foncier et la bonne insertion dans le tissu urbain existant. Pour chaque opération l'accent doit être mis sur la qualité architecturale.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

Communes, promoteurs privés, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Diversifier les programmes de logements</i></b>   | % de logements individuels, intermédiaires et collectifs commencés chaque année |
| <b><i>80 logements/ha pour les centres urbains denses en renouvellement urbain ou en restructuration et les projets en extension urbaine affichant des intentions d'exemplarité en matière de développement durable.</i></b><br><b><i>Pour les secteurs en extension urbaine les moins denses : 25 à 30 logements à l'hectare, 40 logements à l'hectare pour les projets de confortement des tissus urbains existants et/ou affichant des intentions de prise en compte du développement durable.</i></b> | Densité des opérations  |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°6 :

### **ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DU SECTEUR DU BÂTIMENT DANS LA LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS**

- Objectif opérationnel
- Favoriser le développement d'un habitat durable et d'une offre privée abordable.

- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.

#### Descriptif de l'action

Après un peu plus d'un an d'animation d'un diagnostic territorial partagé, la Maison De l'Emploi portée par Entreprendre Ensemble a élaboré avec ses partenaires un Plan d'actions 2012-2014 « **Anticipation de l'évolution des compétences du secteur du bâtiment dans la logique de développement durable du territoire Dunkerquois** » qui se décline en 4 axes et 29 actions. (cf annexe).

Dans la mise en œuvre de ce plan d'actions, la MDE va se positionner selon les actions en tant que pilote, partenaire ou participant.

En effet, le plan d'action de la Maison De l'Emploi vise à compléter les actions du Plan Climat Energie Territorial tendant à structurer le développement de la filière liée à l'efficacité énergétique et la réhabilitation exemplaire et ambitieuse des bâtiments du Dunkerquois (axes 1 et 2). Il est également considéré comme le volet emploi/formation/insertion (axe 3) dans le domaine de l'efficacité énergétique du bâtiment :

- du Plan Climat Energie Territorial
- du Plan Local pour le Développement Economique conclu entre la Région et la Communauté urbaine de Dunkerque
- du Programme Local de l'Habitat 2013 - 2018.

#### Outils et pilotage de l'action

■ Axe 1 Bâtiment et énergie renouvelables : **favoriser l'émergence et la solvabilité de la demande de travaux d'efficacité énergétique sur le Dunkerquois.**

■ Axe 2 Bâtiment et énergie renouvelables : **faciliter la qualification et la structuration de l'offre de travaux d'efficacité énergétique sur le Dunkerquois.**

##### • **Pilotage**

Maison de l'emploi – CUD Direction de l'Énergie, Direction Environnement et Planification Spatiale, Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

ADIL, PACT de la région Dunkerquoise, Maison environnement de Dunkerque, AGUR, CD2e, Partenord Habitat, FFB et CAPEB, SCOP BTP.

■ Axe 3 Bâtiment et énergie renouvelables : **anticiper la préparation des compétences et la montée en qualification du territoire Dunkerquois.**

■ Axe 4 Bâtiment et énergies renouvelables : **rendre lisible l'évolution des métiers, communiquer sur le projet, assurer une veille sur les métiers et formations.**

• **Pilotage**

Maison de l'emploi – CUD Direction de l'Énergie.

• **Partenaires**

Pôle emploi, Direction de la Formation Permanente et direction de l'environnement du Conseil Régional, FFB et CAPEB, CMAR, CD2e, PACT de la région Dunkerquoise, Réseau Chantier Ecole, AGUR, E2c.

### Budget et calendrier

**Budget**

---

**Calendrier**

2012 à 2014.

### Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>Favoriser l'émergence et la solvabilité de la demande sur le Dunkerquois</b>  | Nombre de propriétaires, copropriétaires sensibilisés, nombre de chantiers de rénovation énergétique  |
|  | Nombre d'élus sensibilisés, nombre de chantiers de rénovation énergétique sur le patrimoine des collectivités et intégrant des clauses sociales |
|  | Nombre d'entreprises sensibilisées, nombre chantier de rénovation énergétique   |
| <b>Faciliter la qualification et la structuration de l'offre sur le Dunkerquois</b>  | Nombre de professionnels du bâtiment sensibilisés   |
| <b>Anticiper la préparation des compétences et la montée en qualification du territoire Dunkerquois</b>                    | Nombre de professionnels de l'emploi, formation et insertion sensibilisés   |
|  | Nombre de demandeurs d'emploi sensibilisés et formés  |
|  | Nombre d'heures d'insertion effectuées sur des chantiers d'efficacité énergétique   |
|  | Nombre de SIAE sensibilisées<br>Nombre de salariés de SIAE formés   |
|  | Nombre de salariés du bâtiment formés   |
| <b>Rendre lisible l'évolution des métiers, communiquer sur le projet, assurer une veille sur les métiers et formations</b> | Nombre de participations à des événements et réunions sur le thème de l'efficacité énergétique  |
|  | Nombre de formations proposées aux demandeurs d'emploi  |

### Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°7 :

### DÉVELOPPER UNE ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ABORDABLE ET INNOVANTE

- Objectif opérationnel
- Favoriser le développement d'un habitat durable et d'une offre privée abordable.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif de l'action

La question du coût de l'accession sociale s'avère cruciale. Un des objectifs du PLH sera de soutenir le développement d'une offre en accession abordable notamment par une politique foncière dynamique. De nouveaux procédés seront expérimentés afin de développer une accession performante énergétiquement et accessible aux ménages les plus modestes. 20 % de l'offre neuve privée sera dédiée à la production de logements abordables en accession à la propriété.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Programme d'Action Foncière

Le Programme d'Action Foncière doit permettre l'acquisition en priorité de terrains pour la réalisation d'opérations incluant des logements destinés à l'accession abordable (accessibilité au transport collectif, zones ANRU ou CUCS)

La Communauté urbaine de Dunkerques appuiera sur son Programme d'Action Foncière pour mettre du foncier à prix réduit à disposition des opérateurs pour la réalisation de programmes en accession sociale innovants et performants énergétiquement.

##### • Pilotage

CUD – Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine – Service de l'action foncière - Direction Habitat et Aménagement.

##### • Partenaires

Opérateurs, communes.

##### ■ Expérimentation de nouveaux procédés

De nouveaux procédés seront expérimentés tels que l'auto-promotion (habitat participatif) ou l'auto construction pour faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • Partenaires

Particuliers, associations, architectes, banques.

##### ■ Association des opérateurs à la définition de modèles à coût maîtrisé et à la réalisation d'opérations multi-sites

Un groupe de travail composé des professionnels du logement réfléchira à l'élaboration de modèles à haute performance énergétique et à un système d'industrialisation de ce modèle qui permettra une réduction des coûts de production.

La réalisation d'opérations multi-sites, dans le cadre du Programme d'Action Foncière, permettra de diminuer les coûts de production et d'assurer l'équilibre financier des opérations.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine.

##### • Partenaires

Opérateurs, architectes.



## ■ Aide communautaire à l'accession à la propriété

Dans un objectif d'encourager la mixité, la Communauté urbaine de Dunkerque soutient les ménages primo-accédants dans les secteurs concernés par des projets type A.N.R.U, O.P.A.H.-R.U. ou C.U.C.S. Cette aide pourra être accompagnée d'une assistance à la réhabilitation thermique du bien acquis.

La construction de la « ville intense » suppose également la production de logements collectifs en renouvellement urbain. La Communauté urbaine de Dunkerque encouragera l'acquisition de ce type de produits par les primo-accédants en mettant en œuvre une aide financière adaptée.

Un objectif de 50 ménages aidés par an est fixé.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

- **Partenaires**

Opérateurs, communes, particuliers, banques.

## Budget et calendrier

### **Budget**

500 000 € + action foncière.

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b><i>Maîtriser les coûts de sortie des programmes</i></b>   | Nombre d'hectares à prix réduit mis à disposition par la CUD  |
|  | Nombre de logements en accession sociale sortis à un prix de vente inférieur à 2000€/m <sup>2</sup> H.T. en individuel et 2200€/m <sup>2</sup> H.T. en collectif. |
| <b><i>Aider des ménages à réaliser une accession abordable</i></b>   | Nombre de bénéficiaires du foncier différé (objectif : 10/an)   |
|  | Nombre de ménages accompagnés via les dispositifs expérimentaux   |
|  | Nombre de ménages aidés pour une accession dans l'ancien et dans le collectif neuf (objectif : 50/an)   |
| <b><i>Favoriser la réalisation d'opérations à proximité des transports en commun</i></b>   | Nombre de logements en accession sociale produits dans un rayon inférieur à 300 m d'un arrêt de bus ou 500 m d'une gare   |
| <b><i>Favoriser le développement d'une offre de logements performants et à coûts maîtrisés pour les ménages modestes grâce à des dispositifs innovants</i></b> | Performance énergétique des logements en accession sociale construits : étiquette   |
|  | Coût des logements auto-construits ou auto-promus   |
|  | Délais de construction dans le cadre du dispositif d'auto-construction ou d'auto-promotion  |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°8 :

### ACCOMPAGNER LA VENTE DES LOGEMENTS SOCIAUX TANT DU POINT DE VUE DES BAILLEURS QUE DES ACCÉDANTS

- Objectif opérationnel
- Favoriser le développement d'un habitat durable et d'une offre privée abordable.
- Rééquilibrer l'offre de logements (privé / social) sur le territoire.

- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Dans un contexte où les organismes HLM se sont vus fixer un objectif global de vente de 1 % de leur parc par an, il convient de mettre en adéquation cette obligation et la stratégie choisie par les organismes avec les priorités du territoire. Un objectif de 100 ventes réalisées par an est fixé pour le territoire communautaire.

La vente de logements sociaux par les bailleurs sera encadrée afin de s'assurer qu'elle contribue à l'objectif général de rééquilibrage géographique des différents parcs de logements sur le territoire.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Charte d'engagement des bailleurs pour la vente de logements locatifs sociaux

Une charte liant la Communauté urbaine de Dunkerque et les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire définira les priorités et objectifs du territoire pour la vente de logements locatifs sociaux. Cette charte comportera notamment un objectif chiffré de vente de logements par bailleur et par commune et proposera une stratégie différenciée selon les caractéristiques du parc existant dans les différentes communes. La Charte adaptera au territoire communautaire les engagements globaux inscrits dans les conventions d'utilité sociale conclues entre l'Etat et les bailleurs sociaux.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux, communes, association régionale des organismes HLM.

##### ■ Guide d'information aux accédants

Un guide d'information sera réalisé et fourni aux personnes aspirant à l'accession afin de les informer sur les droits et obligations des propriétaires, le mode de fonctionnement d'une copropriété les cas échéant (syndic, assemblée générale, syndicat des copropriétaires), les niveaux de charges et les travaux à prévoir.

- **Pilotage**

Direction Habitat et Aménagement.

- **Partenaires**

CUD – Direction Habitat-logement.

## Budget et calendrier

### **Budget**

10 000 €.

### **Calendrier**

Signature de la charte d'engagement en 2013 – action récurrente

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Permettre les parcours résidentiels</b>  | Nombre de ménages ayant acheté un logement HLM (locataire du logement, du bailleur ou autre)   |
| <b>Définir un objectif quantitatif de vente de logements par bailleur par an</b>              | Nombre de logements mis en vente par an, par bailleur  |
|   | Nombre de logements vendus par an, par bailleur par rapport à l'objectif fixé (obj. global : 100/an)   |
| <b>Accompagner les ménages dans ce changement de statut et sécuriser l'achat</b>              | Montant de l'estimation du bien (Domaines)   |
|   | Prix de la transaction   |
|   | Taux d'endettement des ménages   |
| <b>Garantir la qualité du logement vendu</b>  | Etiquette énergétique des logements vendus   |
|   | Année de construction du bien  |
|   | Dates des réhabilitations et types de travaux  |
| <b>Veiller au bon fonctionnement des copropriétés pour la vente de logements en collectif</b> | Constitution de syndicats professionnels de copropriété  |
|   | % de propriété des bailleurs sociaux   |
| <b>Permettre le rééquilibrage progressif des différents parcs de logement</b>                 | Evolution des taux et du nombre de logement social par commune   |
|   | Nombre de logements sociaux vendus dans les communes ou secteurs infra-communales identifiés comme prioritaires (disposant de plus de 30 % de logements sociaux) |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Priorité est donnée aux communes, voire aux quartiers qui disposent d'un taux élevé de logement locatif social.



## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3

### AMÉLIORER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES

Le vieillissement de la population constituera un enjeu majeur du territoire dans les prochaines années. En effet, d'après les projections de l'INSEE, le vieillissement de la population dunkerquoise devrait s'accélérer sur la période 2013-2030 et dès 2020, la part des plus de 60 ans dans la population totale du Dunkerquois devrait être supérieure à la moyenne nationale.

Les personnes âgées et/ou handicapées présentent des besoins spécifiques en matière de logement. Ces besoins diffèrent néanmoins fortement selon les situations, ce qui nécessite la mise en place de solutions diversifiées sur le territoire.

Les experts constatent une volonté globale des personnes âgées de rester dans leur logement le plus longtemps possible, jusqu'à l'entrée en dépendance. Néanmoins, il convient de maintenir une diversité de solutions à l'attention de ces personnes, dans des proportions en cohérence avec la demande. Ainsi, la réglementation nationale qui impose que tout logement neuf soit adaptable dès sa conception participe à favoriser le maintien des personnes âgées dans un logement « ordinaire ».

En 2011, dans le Dunkerquois, les temps d'attente pour entrer en unité Alzheimer étaient de 16 à 17 mois en moyenne. Par ailleurs, certaines problématiques ne sont pas couvertes par l'offre existante : vieillissement des personnes handicapées, démence. Une attention particulière sera donc portée au développement de structures médicalisées spécialisées pour personnes âgées.

Concernant le logement des personnes handicapées, plusieurs difficultés sont recensées sur le territoire : la faiblesse du nombre de logements adaptés dans le parc social (moins de 1 %), des problèmes de fluidité dans l'accessibilité globale au logement (trottoirs non abaissés, absence d'ascenseurs...) et la difficulté des bailleurs sociaux à trouver des solutions dans leur propre parc, individuellement. L'ajustement entre offre et demande de logements adaptés est particulièrement difficile du fait de la disponibilité limitée des logements de ce type.

Plusieurs actions seront engagées afin d'augmenter la capacité d'accueil et d'améliorer l'accès des personnes âgées et/ou handicapées à un logement adapté à leurs besoins, notamment dans le parc locatif social.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Développer une offre adaptée aux besoins des personnes âgées** p 30

**Accompagner les personnes handicapées dans leur projet d'adaptation et permettre le maintien à domicile des personnes âgées** p 32

**Faciliter l'accès au logement des personnes handicapées** p 34

**Favoriser la mise en accessibilité et l'adaptation du parc social** p 36

## Action n°9 :

### DÉVELOPPER UNE OFFRE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PERSONNES ÂGÉES

- Objectif opérationnel
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.  
Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Développer les produits logements couvrant l'intégralité des besoins des personnes âgées : de couvrir le logement autonome, l'offre médicalisée en passant par la résidence service ou l'expérimentation de logements évolutifs. L'objectif est de permettre aux personnes âgées de trouver une offre adaptée à leurs besoins sur le territoire, y compris lors de l'entrée en dépendance.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Le PAF

L'augmentation des contraintes liées aux déplacements et des besoins de santé pousse certains ménages âgés à s'installer dans des secteurs centraux afin d'accéder aisément à une offre de services et de commerces diversifiée et qualifiée. Afin d'accompagner cette étape du parcours résidentiel, la Communauté urbaine de Dunkerque mettra en place une stratégie de prospection foncière afin d'identifier des potentiels fonciers dans les secteurs répondant à ces critères. Les sites identifiés seront pressentis pour la réalisation de programmes immobiliers qui cibleront tout particulièrement une clientèle âgée.

##### • Pilotage

CUD – Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine – Service de l'action foncière.

##### • Partenaires

Communes.

##### ■ Mise en place de partenariats

La répartition des responsabilités en matière de prise en charge des personnes à mobilité réduite rend difficile la construction d'une approche globale liant les problématiques sociales et sanitaires à celles de l'habitat. La Communauté urbaine de Dunkerque peut cependant compter sur le soutien des CLIC, qui visent à assurer une coordination entre les différents acteurs et secteurs d'intervention, afin de développer une culture commune entre les acteurs locaux et de mettre en synergie les projets menés.

La mise en place d'un réseau partenarial entre les secteurs médical, socio-sanitaire et du logement pourrait faciliter le signalement des personnes nécessitant un relogement en habitat adapté ou la mise en place d'une aide à domicile lorsqu'elle est nécessaire.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • Partenaires

CLIC du Littoral, Caisse de retraite, Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), Agence Régionale de Santé (ARS), associations.

## ■ Mobilisation de la filière investissement de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le logement et l'immobilier font partie des secteurs relevant des priorités définies par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans son plan stratégique. La CDC soutient divers projets d'Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à l'échelle nationale, en tant qu'investisseur d'intérêt général. Cette filière investissement pourra être mobilisée afin de développer l'offre destinée aux personnes âgées sur le territoire..

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

- **Partenaires**

Caisse des Dépôts et Consignations, producteurs d'EHPAD.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 – Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Anticiper les nouveaux besoins en hébergement spécialisé et en logements</b> | Nombre de logements créés (sociaux et privés) pour seniors ou personnes âgées  |
|   | Nombre de places créées en offre médicalisée (si appel d'offre sur le territoire)  |
|   | Localisation et superficie des potentiels fonciers identifiés pour la réalisation de programmes immobiliers visant les personnes âgées |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Les secteurs de centre-ville et de centre-bourg sont prioritaires.

## Action n°10:

### ACCOMPAGNER LES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LEUR PROJET D'ADAPTATION ET PERMETTRE LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

- Objectif opérationnel
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées.
  
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.  
Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées à mobilité réduite ou des personnes handicapées. L'objectif est de permettre à ces personnes de se maintenir dans leur logement.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Aide de l'ANAH

L'Agence Nationale de l'Habitat apporte une aide financière pour la réalisation de travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement aux besoins des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Cependant depuis 2012, l'adaptation des logements ne fait plus partie des priorités de l'ANAH.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Direction Vie Sociale.

##### • Partenaires

ANAH, Association d'Aide aux Personnes À Handicap Moteur (APAHM), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).



### ■ Aide de la Communauté urbaine de Dunkerque bonifiée pour les personnes âgées

La Communauté urbaine de Dunkerque complète l'aide octroyée par l'ANAH en allouant une aide bonifiée aux personnes âgées et/ou en situation de handicap.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Direction Vie Sociale.

- **Partenaires**

Association d'Aide aux Personnes À Handicap Moteur (APAHM), Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

### Budget et calendrier

**Budget**

140 000 € par an.

**Calendrier**

2013 – Action récurrente.

### Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <b>Aider 70 ménages par an à définir et à financer leur projet d'adaptation du logement</b> | Nombre de ménages aidés               |
|   | Types et montant des travaux réalisés |
|   | Reste à charge des ménages            |

### Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Les secteurs de centre-ville et de centre-bourg sont prioritaires.

## Action n°11 :

### FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Objectif opérationnel
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées.
  
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.  
Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Améliorer l'accès des personnes handicapées à un logement adapté en coordonnant l'offre de logement existante et la demande du public, en fonction du type de handicap.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Cartographie partagée des logements accessibles dans le parc social

Suite à la mise en place de la Conférence intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées en 2008, un recensement cartographique des logements accessibles dans le parc social a été réalisé afin d'identifier l'offre existante. Au total, 251 logements sont accessibles en collectif et 46 le sont en individuel, soit environ 1 % du parc des bailleurs sociaux. Ces chiffres tiennent compte de la qualité de l'accessibilité globale au logement (niveau du trottoir, présence d'escaliers, présence d'ascenseur ...). Ce recensement a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail avec les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire. Le recensement sera mis à jour annuellement.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social – Direction Vie Sociale.

##### • Partenaires

Bailleurs sociaux, Service géomatique CUD.

##### ■ Fichier unique partagé au niveau interbailleur détaillant l'offre

La création d'un fichier unique permettra de détailler l'offre de l'ensemble des bailleurs et de la partager à un niveau interbailleur. Chacun des bailleurs sera ainsi en mesure de proposer un logement adapté faisant partie du parc d'autres bailleurs lorsque aucune solution n'existe dans son propre parc. La Communauté urbaine de Dunkerque s'adjoindra les services d'un prestataire chargé de mettre en corrélation l'offre et la demande. Le fichier sera mis à jour annuellement.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • Partenaires

Bailleurs sociaux, prestataire.

## ■ Coordination offre – demande

Les demandeurs de logement locatif social en situation de handicap seront identifiés par le biais du numéro unique et de l'outil informatique d'enregistrement de la demande locative sociale Imhoweb. Un opérateur sera chargé d'accompagner ces personnes dans leur recherche de logement adapté en s'appuyant sur l'offre répertoriée dans le fichier et en collaborant étroitement avec les bailleurs. La coordination des demandes et attributions sera effectuée par une commission qui sera mise en place à cet effet.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux, prestataire, associations telles l'Association d'Aide aux Personnes À Handicap Moteur (APAHM).

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2012 : Désignation du prestataire.

2013 : Mise en service du fichier unique partagé au niveau interbailleur.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b>Répondre efficacement à la demande émanant du public handicapé</b> | Nombre de demandes satisfaites, nombre de demandes de logement émanant de personnes handicapées dans la demande de logement |
|   | Délai moyen d'attente   |
|   | % de logements adaptés occupés par une personne en situation de handicap  |
| <b>Assurer une coordination continue de l'offre et de la demande</b>  | Fréquence de mise à jour du fichier interbailleur   |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°12 :

### FAVORISER LA MISE EN ACCESSIBILITÉ ET L'ADAPTATION DU PARC SOCIAL

- Objectif opérationnel
- Améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

L'offre de logements accessibles et adaptés peut se faire par la construction de logements neufs ou au niveau du parc existant. La CUD va par ailleurs, sensibiliser les bailleurs à une approche globale de l'accessibilité et l'adaptation des logements et définir les priorités du territoire.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Conventions CUD – bailleurs sociaux

Les engagements pris par les bailleurs en matière d'adaptation de logements existants ou neufs seront détaillés dans les conventions sur le logement social qui seront signées entre la CUD et les bailleurs.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux.

##### ■ Programmation pluriannuelle du logement social

La programmation pluriannuelle déterminera le nombre de logements sociaux à adapter par commune, par bailleur et par an, dans l'existant et le neuf, en partenariat avec les organismes HLM intervenant sur le territoire. Les estimations tiendront compte du volume existant du parc de logement social, de la programmation pluriannuelle territorialisée de production du logement social et de la localisation des secteurs qui seront identifiés comme prioritaires.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux, l'État.

## ■ Fiches techniques sur la mise en accessibilité et l'adaptation des logements

Des fiches seront élaborées afin de présenter aux organismes HLM les outils techniques mobilisables pour adapter et mettre en accessibilité les logements.

- **Pilotage**

CUD – Direction de la vie sociale.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux, l'Association d'Aide aux Personnes À Handicap Moteur.

## Budget et calendrier

### **Budget**

Enveloppe déléguée pour le neuf (685 000€ en 2011), exonération TFPB pour les bailleurs.

### **Calendrier**

2013 – action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b><i>S'assurer que le développement de l'offre nouvelle ainsi que l'adaptation du parc existant se fassent prioritairement en centre-ville et centre-bourg</i></b> | Cartographie de la construction neuve des logements adaptés      |
|   | Cartographie des logements adaptés dans l'existant               |
| <b><i>Adapter 170 logements sociaux par an (60 % dans l'ancien-40 % dans le neuf)</i></b>   | Nombre de logements adaptés dans le neuf par an, par bailleur    |
|   | Nombre de logements adaptés dans l'existant par an, par bailleur |

## Secteur géographique

L'ensemble du territoire communautaire, les secteurs de centre-ville et centre-bourg sont prioritaires.





## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4

### ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DURABLE DU PARC SOCIAL

La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite poursuivre le renouvellement de certains quartiers d'habitat social. Il s'agit à la fois d'améliorer l'attractivité résidentielle de ces quartiers dévalorisés, mais surtout d'améliorer le cadre de vie et les conditions de logement et d'habitat des ménages, notamment par une diversification de l'offre de logements.

Quatre secteurs de la Communauté urbaine de Dunkerque font l'objet de projets financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) : l'îlot des peintres et le quartier du Courghain à Grande-Synthe et les quartiers du Jeu de mail et du Banc Vert quartiers d'habitat ancien à Dunkerque. Si les premiers résultats sont positifs comme l'amélioration de la qualité des logements, des marges de progrès subsistent, notamment la diversification des lieux de relogement.

D'autres quartiers montrent des signes de fragilités en termes de précarité sociale, de qualité du bâti, de gestion locative. Il est notamment nécessaire d'engager une nouvelle réflexion sur le quartier Degroote à Tétéghem, le quartier Jean Bart Guynemer et Cité des Cheminots à Saint-Pol-sur-Mer, le quartier Hoche à Coudekerque-Branche, les quartiers des Glacis, de l'Île Jeanty et Tente verte à Dunkerque. Des diagnostics sociaux et urbains sont en cours sur les quartiers Degroote, Jean-Bart Guynemer et Hoche.

La Communauté urbaine de Dunkerque se saisira de la question des quartiers sensibles à un niveau intercommunal, en s'articulant aux dispositifs nationaux et régionaux qui seront mis en œuvre.

La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite également intensifier les réhabilitations thermiques du parc social existant, pour d'une part répondre aux objectifs de son plan climat et de la Convention européenne des maires et d'autre part pour améliorer la qualité thermique des logements et maîtriser les charges liées aux consommations d'énergie. La CUD fixe un objectif de réhabilitation d'environ 350 logements par an avec 50 % des réhabilitations à un niveau BBC rénovation.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Accompagner les projets de renouvellement urbain des quartiers d'habitat social** p 40

**Soutenir les réhabilitations notamment thermiques** p 42

## Action n°13 :

### ACCOMPAGNER LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

- Objectif opérationnel
- Accompagner la restructuration durable du parc social.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Poursuivre la requalification des quartiers à dominante sociale et reconstituer l'offre de façon à assurer une meilleure répartition de l'offre locative sociale à l'échelle intercommunale, à diversifier l'offre à l'échelle des quartiers et à améliorer la qualité de vie des habitants.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Suivi des conventions ANRU existantes

La CUD intervient au titre de sa compétence aménagement et assure le suivi des conventions sur la partie habitat avec les communes concernées.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement.  
Communes de Dunkerque et de Grande-Synthe.

##### • Partenaires

Bailleurs sociaux, ANRU, État.

##### ■ Programmation en logement locatif social

La CUD assure la programmation et le financement du logement social. A ce titre, elle suit les projets de démolition – reconstruction et de diversification de l'offre de logements : un logement reconstruit pour un logement démoli, reconstitution de l'offre à une échelle intercommunale.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • Partenaires

Communes, bailleurs sociaux, Conseil Régional, État.

##### ■ Dispositifs nationaux et/ou régionaux

La CUD étudiera les possibilités de mise en place de nouveaux projets de restructuration du parc social, en lien avec les communes. La CUD articulera sa réflexion avec les programmes régionaux et/ou nationaux qui seront mis en œuvre.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • Partenaires

Communes, bailleurs sociaux, ANRU, Caisse des dépôts et consignations, associations.



## ■ Le projet de cohésion sociale

Ce projet repositionne les quartiers prioritaires « Politique de la Ville » dans une dynamique positive qui interpelle le développement économique, urbain et social. Au-delà du renouvellement urbain et des effets attendus en termes de mixité résidentielle, le projet souhaite développer la mixité urbaine, c'est-à-dire la conception d'un espace urbain favorable aux croisements et aux rencontres entre différents groupes sociaux et culturels.

- **Pilotage**

CUD – Direction de la Vie Sociale.

- **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux, associations.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 – action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Diversification de l'offre</b> | Nombre de logements démolis et nombre de logements reconstruits                                      |
|                                   | Pourcentage de familles relogées dans les quartiers A.N.R.U et hors ANRU                             |
|                                   | Pourcentage de logements reconstruits par type de parc (logement locatif social, logement privé ...) |

## Secteur géographique

Secteurs ANRU actuels et nouveaux secteurs de projet.

Quartier Degroote à Tétéghem, quartier Jean Bart Guynemer et Cité des Cheminots à Saint-Pol-sur-Mer, le quartier Hoche à Coudekerque-Branche, les quartiers des Glacis, de l'Île Jeanty et Tente verte à Dunkerque.

Des diagnostic sociaux et urbains sont en cours sur les quartiers Degroote et Jean-Bart Guynemer.

## Action n°14 :

### SOUTENIR LES RÉHABILITATIONS NOTAMMENT THERMIQUES

- Objectif opérationnel
- Accompagner la restructuration durable du parc social.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique. Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

La CUD souhaite prévenir la dégradation d'un certain nombre de programmes sociaux, dans un contexte budgétaire tendu avec pourtant de nouveaux enjeux suite au Grenelle de l'environnement et à l'adoption d'un plan climat, l'objectif est d'établir une politique communautaire avec les bailleurs sociaux pour prioriser les interventions sur le parc et élargir la réponse au-delà d'une action sur le bâti, quand cela s'avère nécessaire. Les consommations de l'ensemble des logements en classe E, F ou G doivent être ramenées sous les 150 kWh/m<sup>2</sup>/an.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Conventions CUD-bailleurs sociaux

La CUD et les bailleurs élaboreront conjointement une programmation pluriannuelle des réhabilitations, en fonction des réhabilitations prévues dans les CUS et des priorités du territoire pour répondre aux objectifs globaux de réduction des gaz à effet de serre, pris par la Communauté urbaine de Dunkerque.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux, État.

##### ■ Aide communautaire

La Communauté urbaine de Dunkerque aide financièrement les bailleurs dans leurs projets de réhabilitation thermique, en fonction des gains énergétiques.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

En 2011, l'aide communautaire été en moyenne de 846 € par logement.

### **Calendrier**

2013 – action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b>Réhabilitation de 350 logements par an</b>                   | Nombre de logements réhabilités par an, par commune et par bailleur et caractéristiques de travaux réalisés |
| <b>Amélioration de la performance énergétique des logements</b> | Diagnostic de performance énergétique avant/après travaux   |
|   | Nombre de logements réhabilités par niveau d'étiquette énergétique atteinte                                 |
| <b>Suivi de la programmation et de sa mise en oeuvre</b>        | Nombre de logements programmés par bailleurs et par an / nombre de logements agréés par bailleurs et par an |
| <b>Vérifier que la réhabilitation est la solution adaptée</b>   | Coût de la réhabilitation au m <sup>2</sup> (surface habitable) / coût de construction au m <sup>2</sup>    |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire



# OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5



## POURSUIVRE LA RÉHABILITATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN

La réhabilitation du parc de logements existant est le principal levier d'action pour diminuer des émissions de gaz à effet de serre et ainsi répondre aux engagements pris dans le plan climat et la convention européenne des maires.

Améliorer la qualité et la performance énergétique du parc privé ancien constitue un enjeu majeur du maintien de l'attractivité du territoire communautaire. Les actions menées à ce titre visent également à veiller au maintien du rôle social du parc privé.

La Communauté urbaine de Dunkerque est délégataire de l'attribution des aides à la pierre pour le parc privé depuis 2007. C'est dans ce cadre qu'elle adopte annuellement un Programme d'Actions Territorial. Ce document décrit l'ensemble des priorités d'intervention sur le territoire communautaire : lutte contre l'habitat indigne, performance énergétique, adaptation des logements, loyers maîtrisés... Elle mentionne également les secteurs géographiques privilégiés.

Le Programme Local de l'Habitat visera d'une part à consolider les dispositifs opérationnels engagés sur la période précédente et d'autre part à mettre en place de nouveaux outils à l'échelle communautaire ou sur des secteurs plus ciblés.

### SOMMAIRE DES ACTIONS

***Poursuivre la politique d'aide à l'amélioration de l'habitat pour les ménages modestes*** p 46

***Mettre en place des procédures renforcées de réhabilitation de l'habitat sur les secteurs les plus concernés*** p 48

***Lutter contre les situations de précarité énergétique*** p 50

***Accompagner les copropriétés, notamment celles du parc de la Reconstruction, dans leurs projets de réhabilitation et de remise aux normes énergétiques*** p 52

***Poursuivre l'opération Réflexénergie*** p 54

## Action n°15:

### POURSUIVRE LA POLITIQUE D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES MODESTES

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique. Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Améliorer la qualité et la performance énergétique des logements des ménages les plus modestes en proposant une aide financière à la réalisation de travaux. La production de l'offre locative sociale est aussi en partie assurée au travers de la production de logements conventionnés dans le parc privé. La CUD se fixe ainsi un objectif de conventionnement de 45 logements privés par an (logements locatifs privés conventionnés sociaux et très sociaux).

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Délégation des aides de l'ANAH

Les services de la Communauté urbaine assurent depuis 2007 l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le parc privé. La Communauté urbaine de Dunkerque, en tant que « guichet local », instruit les demandes d'aide des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs selon les orientations nationales définies par l'ANAH et les priorités locales de la Communauté urbaine de Dunkerque.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • Partenaires

ANAH, opérateurs.

##### ■ Programme Habiter Mieux - Fonds national d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)

Afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, l'aide allouée par l'ANAH aux propriétaires occupants pourra être complétée par l'aide du programme national « Habiter mieux » et du Fonds national d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) mis en place dans le cadre de ce programme. A titre indicatif, un objectif de 150 dossiers annuels a été fixé par l'Etat dans le cadre du Contrat Local d'Engagement 2011-2013.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • Partenaires

FART.

## ■ Protocole de lutte contre le logement indigne

L'action menée dans le cadre du protocole de lutte contre le logement indigne a pour objectif le repérage des logements en situation d'indignité sur le territoire. Nécessitant des travaux et occupés généralement par des ménages modestes ou très modestes, ils constituent un des cœurs de cible de l'action.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement.

- **Partenaires**

PACT, ADIL, C.A.F., communes.

## Budget et calendrier

### **Budget**

enveloppe déléguée (1,5 M€ /an sur la période 2008-2013)

### **Calendrier**

2013 – action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b><i>Soutenir le développement d'un parc privé conventionné (45 logements par an)</i></b> | Nombre et localisation des logements conventionnés produits   |
| <b><i>Améliorer la performance thermique et énergétique des logements</i></b>              | Evolution du diagnostic de performance énergétique après les travaux  |
|  | Consommation des crédits du FART  |
| <b><i>Permettre aux ménages modestes d'avoir un logement de qualité</i></b>                | Montant des travaux réalisés  |
|  | Type de travaux réalisés  |
| <b><i>Effectuer des travaux dans 250 logements par an</i></b>                              | Nombre de ménages aidés   |
|  | Nombre de logements traités par priorités : insalubrité, logement dégradé, précarité énergétique, autonomie |
|  | Consommation budgétaire des crédits de l'ANAH   |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

Afin de permettre aux communes d'Armbouts-Cappel, Bray-Dunes, Bourbourg, Tétéghem, Zuydcoote, Coudekerque-Village et Spycker d'atteindre les objectifs fixés par le PLH en termes de logements sociaux, qui s'élèvent à une moyenne de 25 % par commune, il est précisé que les demandes de subventions de propriétaires bailleurs portant sur des immeubles localisés sur ces communes ne pourront être agréées que si le loyer de sortie après travaux est un loyer conventionné social ou très social.

## Action n°16 :

### METTRE EN PLACE DES PROCÉDURES RENFORCÉES DE RÉHABILITATION DE L'HABITAT SUR LES SECTEURS LES PLUS CONCERNÉS

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique. Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Le traitement et le croisement des données disponibles (FILOCOM, déclaration de mise en location, protocole de lutte contre le logement indigne...) rendent possibles l'identification de secteurs prioritaires d'intervention. Des études pré-opérationnelles seront mises en œuvre sur ces secteurs pendant la durée du Programme Local de l'Habitat. Elles permettront de valider les secteurs pressentis et de sélectionner les dispositifs opérationnels adéquats.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Poursuite et achèvement des interventions sur les quartiers anciens du centre d'agglomération (Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer)

Les opérations incitatives et coercitives (opération de restauration immobilière) se poursuivront afin de consolider les résultats obtenus lors du précédent Programme Local de l'Habitat. Le recyclage de 70 immeubles d'ici à 2016 a été fixé à un concessionnaire intervenant sur les quartiers anciens de Dunkerque.

###### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

###### • Partenaires

ANAH, communes, concessionnaire, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, prestataire : équipe de suivi-animation.

##### ■ Études pré-opérationnelles

Des études pré-opérationnelles seront lancées pour déterminer les périmètres concernés ainsi que les dispositifs les plus adaptés, qu'ils soient incitatifs (O.P.A.H, PIG) ou coercitifs (ORI).

###### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

###### • Partenaires

ANAH, communes, concessionnaire, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, prestataire : équipe de suivi-animation.



## Budget et calendrier

### **Budget**

4 M€ en investissement – 1 M€ en fonctionnement (études et suivi-animation) – mobilisation de l’enveloppe déléguée.

### **Calendrier**

2014 : Lancement d’études pré-opérationnelles pour calibrer les outils opérationnels et valider les secteurs pressentis.

2015 : Mise en place des dispositifs opérationnels.

## Objectifs et Indicateurs de l’action

|   |  |
|---|--|
| <b>Soutenir le développement d’un parc privé conventionné</b>                                 | Montant des travaux réalisés   |
|   | Types de travaux réalisés  |
|   | Gain énergétique (Kwh/an)  |
|   | Nombre de sorties d’insalubrité  |
| <b>Soutenir le développement d’un parc privé conventionné</b>                                 | Nombre de logements conventionnés produits par an                                    |
| <b>Traiter 400 logements sur la durée du P.L.H dans le cadre de dispositifs opérationnels</b> | Nombre de logements traités par an, distinction propriétaires occupants et bailleurs |
|   | Consommation budgétaire  |

## Secteur géographique

Les secteurs géographiques prioritaires sont ceux où l’habitat privé est très dégradé et exerce une fonction sociale de fait. Les secteurs à enjeu identifiés dans le diagnostic du P.L.H sont notamment le centre de Bourbourg, le Vieux-Coudekerque à Coudekerque-Branche...

## Action n°17:

### LUTTER CONTRE LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien.
  
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

La CUD mettra en place un dispositif d'action afin de lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé ancien. Le dispositif permettra l'observation de la situation globale du territoire communautaire au regard de cette problématique, la structuration et la coordination des interventions publiques et l'accompagnement des ménages d'un point de vue technique et financier.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Diagnostic et observation du territoire

L'observatoire de la solidarité piloté par l'Agence d'Urbanisme établira à l'aide des données fournies par les partenaires, (Conseil Général, C.C.A.S., C.A.F. ...) un diagnostic sur cette problématique. Il permettra d'avoir une photographie actualisée des situations de précarité énergétique sur l'agglomération.

##### • Pilotage

AGUR.

##### • Partenaires

CCAS- Direction Habitat et Aménagement et Direction de l'Énergie.

##### ■ Programme d'Intérêt Général « Précarité Énergétique »

La mise en œuvre d'un PIG précarité énergétique doit permettre de fédérer les initiatives et dispositifs existants sur le territoire : opération Réflexénergie, FSL, Programme « Habiter mieux »... tant au niveau du repérage des publics concernés que de l'aide technique, financière et sociale qui pourrait concourir au traitement de la précarité. L'expérimentation de nouveaux modes d'action, tels que l'auto-réhabilitation accompagnée ou la mise en œuvre de fonds d'intervention communautaires particuliers, sera également développée afin de constituer une palette d'outils répondant à la diversité et la complexité des situations.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • Partenaires

ANAH, Conseil Général.

## Budget et calendrier

### **Budget**

300 000€ / an (investissement et fonctionnement).

### **Calendrier**

2013-2018 : Mise en place des dispositifs opérationnels et ajustement annuel des dispositifs.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>Accompagner les ménages d'un point de vue technique et financier dans la réalisation de travaux</b> | Type de travaux réalisés  |
|  | Reste à charge des ménages  |
| <b>Traiter 150 logements par an</b>  | Nombre de ménages aidés   |
|  | Consommation budgétaire   |
|  | Evolution de la note de diagnostic de performance énergétique après les travaux |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Des secteurs prioritaires seront identifiés grâce au diagnostic de territoire.

## Action n°18 :

### ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS, NOTAMMENT CELLES DU PARC DE LA RECONSTRUCTION, DANS LEURS PROJETS DE RÉHABILITATION ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Soutenir la réhabilitation et l'amélioration énergétique des logements en copropriété en évaluant l'état du parc et en mettant en place des outils opérationnels appropriés.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Observation des copropriétés

Un observatoire/dispositif de veille des copropriétés privées, dans un premier temps situées dans le centre d'agglomération, sera mis en place. Le traitement de données statistiques et la collecte d'informations qualitatives grâce à un outil d'analyse éprouvé par un travail de terrain permettront de définir le degré de fragilité des diverses copropriétés et de définir ainsi des priorités d'intervention.

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • Partenaires

AGUR, syndics de copropriétés, copropriétaires, communes.

##### ■ Accompagnement de copropriétés dans la réalisation d'opérations de réhabilitations innovantes et efficaces sur le plan énergétique

La Communauté urbaine de Dunkerque accompagnera les copropriétés volontaires dans la définition d'opérations de réhabilitation efficaces sur le plan énergétique, voire vers le facteur 4. Pour cela, elle participera aux opérations de sensibilisation des syndics et des copropriétaires, soutiendra le recours aux dispositifs d'aide à la décision pour les travaux visant à améliorer la performance énergétique (diagnostics de performance énergétique, audits thermiques...) et mobilisera les aides et dispositifs existants : aides de l'ANAH, écoprêt à taux zéro pour les copropriétés, dispositif de tiers-investissement...

##### • Pilotage

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • Partenaires

Conseil Régional, Communes, syndics de copropriété, copropriétaires, ANAH, Procvivis...

## ■ Mise en place de procédures renforcées : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Projet d'Intérêt Général (PIG)

La mise en place de dispositifs d'OPAH permettra de rétablir le fonctionnement des syndicats de copropriétaires, de les soutenir dans la mise en œuvre d'un projet concerté de requalification, et de stopper ainsi les processus de dévalorisation et de dégradation à l'œuvre.

L'intervention portera sur des champs aussi divers que la maîtrise des charges, l'amélioration des espaces extérieurs de la copropriété (entretien, identification et clarification des statuts des espaces, adaptation aux usages,...), la remise aux normes actuelles de l'équipement initial, l'installation d'ascenseurs ...

Les copropriétés de la reconstruction constituent une cible prioritaire d'action.

### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

### • **Partenaires**

Communes, syndicats de copropriété, copropriétaires, ANAH, Procvivis...

## Budget et calendrier

### **Budget**

Environ 500 000 € par an.

### **Calendrier**

2013 : Expérimentation sur des copropriétés cibles.

2015 : Extension du dispositif au reste du parc.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Accompagner les ménages d'un point de vue technique et financier dans la réalisation de travaux</b> | Nombre de logements/lots traités                         |
| <b>Sensibiliser les copropriétaires à la définition de projets de travaux</b>                          | Nombre d'audits énergétiques réalisés                    |
| <b>Soutenir la réhabilitation énergétique des copropriétés</b>   | Gain énergétique (Kwh/an) par copropriété / par logement |
|  | Montant de travaux / logement                            |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Priorité est donnée aux copropriétés du parc de la Reconstruction, à Dunkerque.

## Action n°19 :

### POURSUIVRE L'OPÉRATION RÉFLEXÉNERGIE

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien.
  
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Encourager l'amélioration de la performance énergétique des logements en adoptant des approches aussi bien techniques que qualitatives.

L'amélioration de la performance énergétique des logements ne peut reposer uniquement sur la réalisation de travaux et la mise en place de dispositifs techniques. La communication, l'animation et l'accompagnement des usagers sont également indispensables afin de favoriser de nouveaux modes d'utilisation de l'énergie, moins consommateurs.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Exploitation de la thermographie aérienne

La thermographie aérienne réalisée en 2004 sur l'ensemble de l'agglomération permet de visualiser et de hiérarchiser les niveaux de déperdition énergétique des toitures des habitations. Il est ainsi possible d'identifier les secteurs concentrant les bâtiments les plus énergivores et, pour les ménages, d'évaluer la performance énergétique de leur logement.

- **Pilotage**

CUD - Direction Énergie.

- **Partenaires**

Communes, distributeurs d'énergie.

##### ■ Animation d'un Espace INFO ENERGIE

Créé en partenariat avec l'ADEME, l'Espace INFO ENERGIE propose aux particuliers des conseils et solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...) et recourir davantage aux énergies renouvelables, par la réalisation notamment d'évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat. L'EIE, mis en œuvre et financé par la Communauté urbaine de Dunkerque, est un outil essentiel de sensibilisation du public aux économies d'énergie et aux bonnes pratiques.

- **Pilotage**

CUD - Direction Énergie.

- **Partenaires**

ADEME, Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, distributeurs d'énergie...

## ■ Les aides Réflexénergie

Afin d'aider les particuliers à effectuer des travaux d'isolation de toiture et d'installation de chauffe-eau solaires, un fonds communautaire d'aide à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments a été créé par la Communauté urbaine. Une expérimentation orientée vers les ménages les plus en précarité sera également menée en partenariat avec les C.C.A.S.

- **Pilotage**

CUD - Direction Énergie.

- **Partenaires**

EDF, GrDF.

## Budget et calendrier

**Budget**

700 000 € par an.

**Calendrier**

2013-2014.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Aider et conseiller environ 885 ménages par an dans la réalisation et la priorisation des travaux d'amélioration énergétique des logements</b> | Nombre de ménages conseillés via l'espace Info Energie et le numéro vert |
|   | % des ménages aidés ayant engagé des travaux                             |
| <b>Diminuer les émissions de carbone</b>  | Tonnes de CO <sub>2</sub> économisées                                    |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.







## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6

### RÉÉQUILIBRER L'OFFRE DE LOGEMENTS (PRIVÉ / SOCIAL) SUR LE TERRITOIRE

La Communauté urbaine de Dunkerque connaît des lignes de fracture dans la répartition géographique des statuts d'occupation et des parcs de logements.

L'Est de la CUD se caractérise par une forte proportion de propriétaires et des taux de logements sociaux moins élevés, voire en deçà des seuils légaux pour certaines communes. A l'inverse, les locataires du parc social sont majoritaires dans l'ouest du territoire. Les communes y affichent des taux de logements sociaux élevés, voire très élevés pour certaines d'entre elles. Les taux de logements sociaux sont également relativement élevés dans la partie centrale du territoire.

Très variables suivant les communes, ils s'étendent de 5 % à 65.8 % pour une moyenne communautaire de 33.6 %. Cette moyenne élevée s'explique en partie par un parc locatif privé relativement moins important que dans d'autres territoires : l'unité urbaine de Dunkerque présente la plus faible proportion de locataires du parc privé et la plus forte proportion de locataires du parc social parmi les onze unités urbaines principales du Nord – Pas-de-Calais. Néanmoins, dans les logements les plus inconfortables, voire indignes, le parc locatif privé joue comme ailleurs, un rôle de « parc social de fait » dans la CUD, mais pour des volumes moins importants que dans d'autres territoires.

L'analyse de la construction neuve indique que la division économique et sociale de l'espace tend à se reproduire. Les bailleurs sociaux sont ainsi les maîtres d'ouvrage majoritaires dans l'ouest du territoire. Ils répondent en cela à une demande en logement social très concentrée dans le centre et l'ouest du territoire (demande orientée par la présence d'une offre massive). Cette reconduction de la division économique et sociale de l'espace par les acteurs économiques et par la population souligne la difficulté à introduire plus de mixité sociale.

L'objectif de la Communauté urbaine de Dunkerque pour la période 2013-2018 sera d'œuvrer en faveur d'un rééquilibrage territorial de l'offre en logements privés et sociaux. L'élaboration d'une programmation pluriannuelle territorialisée du logement social, l'instauration de quotas de logements sociaux ou le soutien à la vente de logements sociaux dans les communes disposant d'un parc important de logements locatifs sociaux sont des exemples d'outils qui seront mobilisés.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Donner la priorité aux acquisitions foncières sur les communes qui doivent diversifier leur parc de logement** p 58

**Définir une programmation du logement social répondant aux enjeux de mixité** p 60

**Anticiper la reconstruction des logements dans les projets de démolition/reconstruction à l'inter ou l'infra communal** p 62

## Action n°20 :

### **DONNER LA PRIORITÉ AUX ACQUISITIONS FONCIÈRES SUR LES COMMUNES QUI DOIVENT DIVERSIFIER LEUR PARC DE LOGEMENT**

- Objectif opérationnel
- Rééquilibrer l'offre de logements (privé / social) sur le territoire.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### **Descriptif et objectifs de l'action**

Acquérir et mettre à disposition du foncier dans les secteurs stratégiques du point de vue du rééquilibrage territorial.

#### **Outils et pilotage de l'action**

##### **■ Programme d'Action Foncière**

Le programme d'actions foncières définit la stratégie foncière en vue de la mise en œuvre de la politique de l'habitat.

- **Pilotage**

CUD – Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine - Service de l'action foncière.

- **Partenaires**

Communes, Établissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b><i>Soutenir la production d'opérations par la mise à disposition de foncier</i></b>                                   | Nombre d'acquisitions foncières  |
|  | Capacité en logements des acquisitions foncières                                     |
| <b><i>Cibler l'intervention foncière dans les secteurs stratégiques du point de vue du rééquilibrage territorial</i></b> | Pourcentage d'acquisitions localisées dans les communes devant diversifier leur parc |
| <b><i>Soutenir le rééquilibrage de la répartition géographique des parcs de logements</i></b>                            | Evolution de la répartition des parcs de logement dans les communes                  |

## Secteur géographique

- Les communes qui doivent diversifier leur parc de logement sont prioritaires :
- Renforcement du parc locatif social : Armabouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Coudekerque-Village, Fort-Mardyck, Tétéghem, Zuydcoote et Spycker.
  - Développement du parc en accession : Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-Mer
  - Développement du parc locatif privé : Cappelle-la-Grande, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Tétéghem
  - Renforcement de l'offre dans la ville centre : Dunkerque.

## Action n°21 :

### DÉFINIR UNE PROGRAMMATION DU LOGEMENT SOCIAL RÉPONDANT AUX ENJEUX DE MIXITÉ

- Objectif opérationnel
- Rééquilibrer l'offre de logements (privé / social) sur le territoire.  
Produire du logement social dans des proportions répondant à la demande.
- Orientation(s) stratégique(s)
- améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.  
Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

La programmation du logement social doit se faire en tenant compte des équilibres urbains et sociaux de l'agglomération. En déterminant le nombre de logements sociaux à produire par type de financement et en hiérarchisant les emprises foncières disponibles pour la production de logement social, la programmation devrait permettre un rééquilibrage de l'offre et contribuer à la diversité du peuplement sur l'ensemble du territoire.

Dans la conjoncture financière actuelle, il convient d'optimiser le financement du logement social et de définir l'aide de la CUD à un niveau d'effet levier strictement nécessaire.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Le PLU et le PAF

La programmation tient compte des disponibilités foncières identifiées dans le PLU Communautaire, en renouvellement urbain et en extension urbaine. Les projets prévus dans chacune des communes sont également pris en compte dans le calcul. Les estimations réalisées tiennent compte des priorités communautaires : l'objectif de production de logement social est de 50 % de la construction de logements neufs dans les communes disposant de moins de 25 % de logement social de 40 % dans les communes disposant entre 25 % et 30 % de logement social et de 35 % pour les communes qui ont un taux supérieur à 30 % et de 20 % pour les communes rurales disposant d'un taux déjà élevé de logement social.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Environnement et Planification Spatiale.

##### • **Partenaires**

##### ■ Conventions globales de partenariat

La programmation détaillée des logements sociaux à produire par type de financement (PLUS PLAI et PLS) est définie dans les conventions globales d'objectifs signées entre la Communauté urbaine de Dunkerque et les bailleurs sociaux intervenant sur le territoire. La programmation des PLAI s'appuiera notamment sur la cartographie et l'analyse de leur répartition géographique qui sera réalisée dans le cadre de ce PLH.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

### ■ Mobilisation des crédits

La Communauté urbaine de Dunkerque est délégataire de compétence de l'Etat. Cette délégation permet à la CUD de superviser l'attribution des aides à la pierre afin de dynamiser la production et de l'orienter suivant les Priorités du territoire.

Les subventions communautaires à la production de logement social viennent compléter les crédits de la convention de délégation de compétence. Les subventions sont octroyées en accord avec les priorités de la politique communautaire.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

- **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

### Budget et calendrier

#### **Budget**

L'enveloppe déléguée était de 800 000 € en 2011, de 685 000 € en 2012 montant auquel s'ajoute le budget de la CUD : 1.5 à 2 millions d'euros par an

#### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

### Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Produire 240 logements sociaux par an dont 50 PLAI dans l'agglomération et permettre un rééquilibrage de la répartition géographique des logements sociaux, y compris selon le type de financement.<br/>Tendre vers 25 % de logements sociaux dans les communes en dessous de ce niveau</i></b> | Nombre de logements sociaux programmés par commune, par type de financement et par an                                 |
|   | Nombre de logements sociaux commencés par commune, par type de financement et par an                                  |
|   | Evolution du taux et du nombre de logement social par commune   |
|   | Cartographie de la répartition des PLAI   |
| <b><i>Favoriser la localisation des logements sociaux dans des secteurs accessibles.</i></b>  | Nombre et % de logements sociaux programmés dans un rayon de 300 mètres autour d'un arrêt de bus et 500 m d'une gare. |

### Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Priorité est donnée aux communes dont le taux de logement social est inférieur à 25 %.

## Action n°22 :

### ANTICIPER LA RECONSTRUCTION DES LOGEMENTS DANS LES PROJETS DE DÉMOLITION / RECONSTRUCTION À L'INTER- OU À L'INFRA-COMMUNAL

- Objectif opérationnel
- Rééquilibrer l'offre de logements (privé / social) sur le territoire.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Saisir l'opportunité des projets d'envergure de démolition / reconstruction pour favoriser un rééquilibrage de l'offre de logements sociaux à l'échelle de la Communauté urbaine de Dunkerque et diversifier l'offre de logements. La programmation de la reconstitution de l'offre sera réalisée en tenant compte des équilibres intercommunaux et infra-communaux.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Charte d'engagement de tous les partenaires

Ces projets d'envergure vont induire des actions importantes de démolition et de reconstruction de logements sociaux. L'objectif sera d'établir une programmation de la reconstruction de logements sociaux en adoptant une approche intercommunale et infra-communale matérialisée par une convention entre l'ensemble des partenaires du projet. Une partie des logements sociaux sera reconstruite hors site :

- Dans un ou plusieurs autres quartiers de la même commune
- Dans un ou plusieurs autres quartiers d'autres communes

Ceci permettra de diversifier l'offre de logement sur les secteurs concernés par les opérations et de contribuer au rééquilibrage de l'offre à l'échelle de l'agglomération et à l'échelle infra-communale.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b><i>Permettre le rééquilibrage progressif de la répartition des différents parcs de logements à l'échelle des quartiers et à l'échelle intercommunale</i></b> | Evolution des taux de logement social dans les quartiers concernés par les opérations de démolition / reconstruction |
|   | Evolution du taux et du nombre de logement social par commune  |

## Secteur géographique

Quartiers qui pourraient être concernés par des opérations de démolition / reconstruction :

quartier Degroote à Téteghem, le quartier Jean Bart Guynemer et Cité des Cheminots à Saint-Pol-sur-Mer, les quartiers des Glacis, de l'Île Jeanty et Tente verte à Dunkerque.





# OBJECTIF OPÉRATIONNEL 7



## CONSTRUIRE L'APPROCHE INTERCOMMUNALE DE LA MIXITÉ SOCIALE

Assurer la solidarité intercommunale en matière de logement des populations les plus fragiles est un enjeu du P.L.H pour le territoire. La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite en effet, garantir une meilleure prise en compte des ménages fragilisés dans l'accès ou le maintien dans le logement.

La Communauté urbaine de Dunkerque désire impulser de nouvelles réflexions sur la mixité, mettre en place de nouveaux modes de faire, entre les différents partenaires de la politique de l'habitat, dans sa dimension sociale et de création de l'offre.

Il s'agit également de prendre en compte la mixité des quartiers et des villes. Ainsi, l'observation et le suivi du peuplement ne s'effectueront pas uniquement à une échelle communale, mais également à une échelle infra-communale afin d'éviter la concentration de personnes mal logées ou en difficulté dans des quartiers spécifiques.

L'observation et le suivi du peuplement des parcs privé et social favoriseront une diversité sociale à l'échelle des opérations, des quartiers, des communes et de l'agglomération, et contribueront ainsi aux équilibres sociaux de l'agglomération.

### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Définir les engagements des partenaires en matière d'équilibres de peuplement des quartiers** p 66

**Assurer le relogement à l'échelle intercommunale des personnes mal logées** p 68

**Mettre en relation l'offre et la demande par des dispositifs d'intermédiation locative** p 70

**Veiller au développement et à la répartition intercommunale ou infra-communale des PLAI** p 72

**Veiller à la répartition des structures d'urgence ou d'hébergement au niveau intercommunal** p 74

**Anticiper avec les bailleurs la révision des loyers dans le cadre des CUS** p 76

## Action n°23 :

### DÉFINIR LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRES DE PEUPEMENT DES QUARTIERS

- Objectif opérationnel
- Construire l'approche intercommunale de la mixité sociale.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Animer le réseau des partenaires afin de construire une stratégie d'équilibre de peuplement du territoire à laquelle adhèrent toutes les communes pour aboutir à la signature d'un accord collectif intercommunal et engager la réflexion sur la création d'un contingent communautaire.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Diagnostic de peuplement

Une analyse de l'occupation des parcs social et privé sera réalisée à l'échelle de l'agglomération. Les données concernant le parc social seront analysées plus finement, aux échelles intercommunale, communale et infra-communale. Le diagnostic permettra de mettre en évidence la mixité des villes et des quartiers, ainsi que leurs capacité d'accueil. Il sera régulièrement actualisé par l'AGUR.

##### • **Pilotage**

Réalisation du diagnostic par un prestataire, puis suivi par l'AGUR.

##### • **Partenaires**

ARHLM, bailleurs sociaux, communes, CAF, Conseil Général, État.

##### ■ Groupes de travail partenariaux

Des groupes de travail seront mis en place afin de mutualiser la connaissance des enjeux d'occupation du parc social et de la demande. Les groupes de travail s'appuieront sur les résultats du diagnostic de peuplement et sur le travail des bailleurs, des services logement des communes, de la CAF, etc... pour identifier les enjeux du peuplement et les accompagnements à prévoir.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

##### • **Partenaires**

AGUR, bailleurs sociaux, CAF, associations de locataires.

## ■ Chartes de relogement des quartiers ANRU

Les chartes de relogement élaborées pour chacun des quartiers ANRU de la CUD énoncent les principes à suivre en matière de relogement. Elles visent à améliorer l'insertion et le parcours résidentiel des ménages en difficulté et à garantir une meilleure diversité sociale dans ces quartiers.

- **Pilotage**

Communes.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 : diagnostic de peuplement et mise en place des groupes de travail.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Développer le partenariat</b> | Nombre de réunions du groupe de travail |
|                                  | Nombre de partenaires mobilisés         |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°24:

### ASSURER LE RELOGEMENT À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DES PERSONNES MAL-LOGÉES

- Objectif opérationnel
- Construire l'approche intercommunale de la mixité sociale.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Proposer des solutions de relogement adaptées aux besoins des ménages en veillant aux équilibres sociaux du territoire. Une bonne coordination partenariale est essentielle afin à la fois d'assurer la cohérence entre les différents dispositifs : DALO, PDALPD et CCFML et de garantir un accompagnement adapté pour les ménages. L'objectif est de reloger 120 ménages mal-logés par an.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Commission de Concertation en Faveur des Mal-Logés (CCFML)

La commission de concertation en faveur des mal-logés mise en place par la Communauté urbaine de Dunkerque a pour but le relogement des publics prioritaires aptes, dans le cadre du parcours résidentiel, à intégrer un logement autonome. La CCFML examine la situation de l'ensemble des publics prioritaires, y compris des publics des dispositifs DALO, PDALPD et permet aux partenaires de partager le diagnostic de la situation du ménage.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

##### • Partenaires

Communes, bailleurs sociaux, associations, Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), État, Conseil Général, CAF.

#### Budget et calendrier

##### **Budget**

---

##### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Reloger 120 ménages mal-logés, par an</b>                               | Nombre de ménages mal-logés relogés par an   |
| <b>Permettre un relogement efficace et coordonné des ménages mal-logés</b> | Nombre et pourcentage de demandes de personnes mal-logées dans la demande en instance, par an. |
|  | Nombre et pourcentage d'attribution de logements pour les personnes mal-logées, par an.        |
| <b>Assurer une répartition territoriale équilibrée des relogements</b>     | Nombre de ménages relogés par commune par an   |
| <b>Veiller à l'engagement de tous les partenaires</b>                      | Nombre de ménages relogés par bailleurs par an   |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

| <b>Communes</b>        | <b>Nombre de ménages à reloger par an</b> |
|------------------------|---|
| ARMBOUTS-CAPPEL        | 1   |
| BOURBOURG              | 3   |
| BRAY-DUNES             | 1   |
| CAPPELLE-LA-GRANDE     | 5   |
| COUDEKERQUE-VILLAGE    | 1   |
| COUDEKERQUE-BRANCHE    | 13  |
| CRAYWICK               | 1   |
| DUNKERQUE              | 40  |
| FORT-MARDYCK           | 1   |
| GRANDE-SYNTHÉ          | 22  |
| GRAND-FORT-PHILIPPE    | 3   |
| GRAVELINES             | 7   |
| LEFFRINCKOUCKE         | 2   |
| LOON-PLAGE             | 3   |
| SAINT-GEORGES-SUR-L'AA | 1   |
| SAINT-POL-SUR-MER      | 18  |
| SPYCKER                | 1   |
| TÉTEGHEM               | 2   |
| ZUYDCOOTE              | 1   |
| <b>TOTAL</b>           | <b>123</b>                                |

## Action n°25:

### METTRE EN RELATION L'OFFRE ET LA DEMANDE PAR DES DISPOSITIFS D'INTERMÉDIATION LOCATIVE

- Objectif opérationnel
- Accompagner la fonction sociale du parc privé.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Favoriser l'accès à un logement locatif privé de qualité des ménages fragilisés tout en offrant sécurité et garanties au bailleur.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

La Communauté urbaine de Dunkerque examinera les opportunités de mise en place d'une AIVS sur le territoire. L'AIVS est une agence immobilière qui gère les biens de propriétaires en les louant en priorité à un public modeste qui rencontre des difficultés à accéder à un logement. En contrepartie, le propriétaire bénéficie de garanties, notamment sur les impayés. L'agence participe ainsi au maintien d'une offre privée abordable en sécurisant les propriétaires privés. Une étude sera réalisée afin d'examiner la faisabilité d'une telle structure et de déterminer ses modalités de travail sur le territoire.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

##### • **Partenaires**

AIVS du Nord.

## ■ Dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL)

Le dispositif de Garantie des Risques Locatifs permet d'encourager les propriétaires privés à louer leur logement à des publics en difficulté. La GRL garantit aux bailleurs privés le versement des loyers et le remboursement des frais occasionnés. La communauté urbaine de Dunkerque passe des conventions avec les propriétaires dans lesquelles elle s'engage à prendre en charge une partie des frais d'assurance tandis que le propriétaire s'engage à réserver son logement au public cible.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Assurances, associations.

## Budget et calendrier

### **Budget**

20 000 €/an (GRL).

### **Calendrier**

2013 : Poursuite du dispositif de Garantie des Risques Locatifs.

2014 : Etude d'opportunité de création d'une AIVS si l'étude met en évidence des besoins complémentaires sur l'agglomération.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>Encourager l'accès à un logement locatif privé de qualité</b> | Nombre de conventions passées avec les propriétaires dans le cadre du dispositif de GRL |
|  | Nombre de logements mis en location par l'intermédiaire de l'AIVS                       |
| <b>Favoriser un parcours résidentiel ascendant</b>               | Nombre de ménages mal-logés, relogés par an dans le parc privé                          |
|  | Type de ménages relogés via les dispositifs de GRL et d'AIVS.                           |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°26:

### VEILLER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES PLAI

- Objectif opérationnel
- Construire l'approche intercommunale de la mixité sociale.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Au moins 20 % des logements locatifs sociaux produits dans l'agglomération seront des PLAI. La programmation tiendra compte de l'offre existante, qui sera identifiée précisément. Elle s'assurera d'une répartition intercommunale et infra-communale équilibrée des PLAI. La CUD affectera ce quota de PLAI à l'échelle de l'agglomération selon 3 critères :

- Composition sociale des quartiers concernés par les opérations.
- Niveau de desserte en transports en commun et d'offre de services.
- Type de produit (PLAI en collectif, PLAI en structure ou PLAI en acquis amélioré).

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Cartographie des PLAI

Une cartographie des PLAI existants sur le territoire sera élaborée. Elle intégrera les logements PLAI en diffus. Elle permettra de connaître la répartition géographique des PLAI et d'identifier d'éventuels déséquilibres à corriger par la programmation future. Elle constituera ainsi une base pour la territorialisation des PLAI.

La cartographie permettra également d'identifier les PLAI qui pourraient être mobilisés pour les relogements DALO et PDALPD.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.



## ■ Programmation territoriale des PLAI

L'élaboration d'une cartographie de la programmation des PLAI permettra de représenter graphiquement la territorialisation des PLAI et de présenter les nouveaux équilibres territoriaux.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

- **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

## ■ Programme d'action foncière

L'acquisition et l'aménagement d'immeubles existants (acquis – améliorés) permettent de réaliser des logements PLAI et de répondre ainsi aux besoins, principalement dans les communes où le rééquilibrage est souhaitable. La CUD se fixe un objectif de 20 acquis-améliorés par an.

- **Pilotage**

CUD - Direction de l'action foncière et du patrimoine – Service de l'action foncière.

- **Partenaires**

Communes, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Veiller à une répartition intercommunale et infra-communale équilibrée des PLAI</i></b> | Pourcentage et type de PLAI par commune et localisation |
|---|---|

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°27:

### VEILLER À LA RÉPARTITION DES STRUCTURES D'URGENCE, D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION AU NIVEAU INTERCOMMUNAL

- Objectif opérationnel
- Construire l'approche intercommunale de la mixité sociale ou renforcer la solidarité intercommunale.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Identifier l'offre existante en structure d'hébergement et d'accueil d'urgence et réfléchir à la localisation de nouvelles structures ou places potentielles afin d'assurer une réponse géographique adaptée aux besoins du territoire. La réalisation de cette action tiendra compte des principes et objectifs de l'offre d'hébergement énoncée dans le Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion (PDAHI).

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Diagnostic de l'offre existante

Un état « zéro » de l'offre existante en structures ou dans le diffus sera élaboré afin de disposer de la répartition géographique de l'offre. Il permettra d'identifier les secteurs sous-équipés au regard des besoins qui seront déterminés à partir de l'analyse des données du logiciel Osiris et du travail de terrain des associations.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

##### • **Partenaires**

Structures d'hébergement et de résidences sociales, associations, AGUR, SIAO.

## ■ Création de nouvelles places d'accueil

Une prospective sera engagée afin de cibler les communes ou secteurs sur lesquels de nouvelles places pourraient être créées. La desserte par les transports en commun et la proximité et le niveau de l'offre de services existante seront des critères essentiels dans le choix de localisation des nouvelles places.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Structures d'hébergement et de résidences sociales, associations, bailleurs sociaux, État, AGUR, SIAO.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Améliorer la connaissance des structures existantes et de leur localisation</b> | Nombre de structures existantes                    |
|  | Répartition des structures par commune et quartier |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°28:

### ANTICIPER LA REMISE EN ORDRE DES LOYERS AVEC LES BAILLEURS DANS LE CADRE DES CUS

- Objectif opérationnel
- Construire l'approche intercommunale de la mixité sociale.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres urbains et sociaux de l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Une remise en ordre générale des loyers par les bailleurs sociaux est prévue dans les prochaines conventions d'utilité sociale, à partir de 2016. L'objectif sera d'anticiper cette révision avant échéance afin de respecter les délais et de s'assurer que la révision des loyers s'inscrive dans les priorités de la politique communautaire.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Groupes de travail

Des groupes de travail seront organisés avec les bailleurs sociaux afin de préparer la remise en ordre générale des loyers prévue pour 2016. Les réunions viseront notamment à définir les critères qui permettront de réviser les loyers. Sera pris en compte le fait que les loyers maxima que peuvent appliquer les organismes sur des logements standard ne dépendront plus uniquement de la date de construction du bâtiment mais aussi de sa localisation.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat social.

##### • **Partenaires**

Bailleurs sociaux, État.

## Budget et calendrier

**Budget**

---

**Calendrier**

2016.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b><i>Assurer la coordination avec les bailleurs sociaux</i></b>    | Nombre et fréquence des groupes de travail |
| <b><i>Définir les critères de la remise en ordre des loyers</i></b> | Critères définis                           |

## Secteur géographique

L'ensemble du territoire communautaire est concerné.



## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 8



### MAINTENIR UNE PRODUCTION FORTE EN RENOUVELLEMENT URBAIN ET PROPOSER UNE OFFRE EN CONFORTEMENT URBAIN

La Loi Grenelle II (juillet 2010) fait de la lutte contre l'étalement urbain l'une de ses priorités. Cette préoccupation rejoint le souci de la Communauté urbaine de Dunkerque de faire de la maîtrise de l'étalement urbain un enjeu majeur de territoire pour les années à venir et une exigence pour la « ville intense » qu'elle souhaite poursuivre. Le PLH s'articule avec le Plan Climat territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme communautaire afin de traiter cette question de façon transversale et atteindre les objectifs fixés dans le projet communautaire.

Cette priorité a déjà bien été intégrée lors de la mise en œuvre du précédent PLH puisque entre 2005 et 2008, 69 % de la construction neuve a été localisée en renouvellement urbain, et près de 90 % pour la seule année 2008. Ces résultats dépassent le ratio qui avait été fixé dans le précédent PLH pour la production de logements : 2/3 en renouvellement urbain et 1/3 en extension urbaine.

Or, le diagnostic du PLH a montré que la rareté foncière communautaire passée, notamment en extension urbaine, et la limitation de la diversité de l'offre de logements induite avaient dans une certaine mesure favorisé les migrations résidentielles vers l'arrière-pays, entraînant une perte de population.

Le ratio 2/3 - 1/3 sera maintenu pour la période 2013-2018 mais devra être strictement respecté afin de diversifier l'offre urbaine et l'offre de logement intra-communautaire. L'ouverture en extension urbaine privilégiera les terrains situés dans la continuité du bâti et structurant le tissu urbain existant, en confortement urbain.

La période 2013-2018 sera marquée par un renouveau du territoire communautaire en matière de transport en commun. L'électrification de la ligne Dunkerque - Calais (synonyme d'une augmentation de fréquence et d'une diminution des temps de transport) et l'arrivée d'un transport en site propre en cœur d'agglomération constitueront de nouveaux axes structurants du territoire sur lesquels s'appuiera l'urbanisation future. La maîtrise foncière autour des arrêts et stations de transport en commun sera engagée et des prescriptions en termes de densité seront données en ces lieux.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

***Poursuivre l'acquisition de terrains prioritairement en renouvellement urbain et autour des axes de transports en commun*** p 80

***Mettre en œuvre les outils réglementaires du PLU au service d'une production forte en renouvellement urbain*** p 82

## Action n°29 :

### **POURSUIVRE L'ACQUISITION DE TERRAINS PRIORITAIREMENT EN RENOUVELLEMENT URBAIN ET AUTOUR DES AXES DE TRANSPORT EN COMMUN**

- Objectif opérationnel
- Maintenir une production forte en renouvellement urbain et proposer une offre en confortement urbain.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### **Descriptif et objectifs de l'action**

Les acquisitions de foncier sont planifiées de façon pluriannuelle, la Communauté urbaine y affectant les moyens humains et financiers nécessaires. Ces acquisitions sont ciblées sur les terrains en renouvellement urbain et à proximité d'arrêts de transports en commun afin de favoriser une densité urbaine certaine et de limiter l'étalement urbain, conformément aux principes de la ville intense.

#### **Outils et pilotage de l'action**

##### **■ Observatoire du Foncier**

Mettre en place un Observatoire du Foncier qui permettra de tenir à jour la carte du foncier disponible, la carte du foncier acquis et la consommation foncière annuelle. Les disponibilités foncières seront hiérarchisées en fonction de leur potentiel d'acquisition : propriété publique, déclaration d'intention d'aliéner, terrain mutable et mutabilité évolutive. Des Disques de Valorisation des Axes de Transports (DIVAT) seront dessinés afin d'identifier les terrains les plus proches des stations de transport collectif.

##### **• Pilotage**

CUD - Direction de l'Action Foncière et du Patrimoine – Service de l'action foncière - AGUR.

##### **• Partenaires**

Communes.



### ■ Programme d'action foncière

Pour atteindre cet objectif 2/3-1/3, une stratégie de prospection foncière volontariste doit être engagée afin de dégager des potentiels fonciers supplémentaires en renouvellement urbain. Les sites situés le long des axes de transports en commun seront privilégiés.

- **Pilotage**

CUD - Direction de l'action foncière et du patrimoine – Service de l'action foncière.

- **Partenaires**

Communes, Établissement Public Foncier du Nord – Pas-de-Calais.

### Budget et calendrier

#### **Budget**

---

#### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

### Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b>Permettre la densification des secteurs situés à proximité des arrêts de transports collectifs</b> | Nombre et % de terrains compris dans un rayon de 300 mètres des arrêts de bus et 500 mètres des gares |
| <b>Favoriser le renouvellement urbain</b>   | Pourcentage de terrains acquis par la CUD en renouvellement urbain                                    |
|   | Capacité en logement des terrains en renouvellement urbain acquis par la CUD                          |

### Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°30:

### **METTRE EN ŒUVRE LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES DU PLU AU SERVICE D'UNE PRODUCTION FORTE EN RENOUVELLEMENT URBAIN**

- Objectif opérationnel
- Maintenir une production forte en renouvellement urbain et proposer une offre en confortement urbain et en extension urbaine.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### **Descriptif et objectifs de l'action**

Le Plan Local d'Urbanisme communautaire permet à la Communauté urbaine de définir précisément l'occupation et l'utilisation des sols et de rendre prioritaires les terrains situés en secteurs de renouvellement urbain pour la production future de logements. Cette mesure répond à un enjeu de densification urbaine et de lutte contre l'étalement urbain. Néanmoins, l'offre en renouvellement urbain n'étant pas suffisante, la réalisation de programmes de logements en extension urbaine est envisagée dans une moindre proportion.

#### **Outils et pilotage de l'action**

##### **■ Emplacements Réservés pour le Logement (ERL)**

Les Emplacements Réservés pour le Logement permettent à la Communauté urbaine de réserver des emprises foncières susceptibles d'être mobilisées pour la production de logement. Repérées comme telles dans le Plan Local d'Urbanisme, ces zones sont situées en renouvellement urbain et contribueront donc à la production forte de logement dans le tissu urbain existant.

- **Pilotage**

CUD - Direction Environnement et Planification Spatiale.

- **Partenaires**

Communes.

## ■ Orientations d'Aménagement

Les Orientations d'Aménagement énoncées dans le Plan Local d'Urbanisme permettent de fournir des préconisations générales qui devront être respectées dans le cadre des aménagements futurs, notamment dans les secteurs en renouvellement urbain. Les préconisations incluent notamment les formes d'habitat, la taille des parcelles et le niveau de densité à privilégier. Elles peuvent ainsi soutenir une production forte de logements dans ces secteurs.

- **Pilotage**

CUD - Direction Environnement et Planification Spatiale.

- **Partenaires**

Communes.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Mettre en œuvre les outils réglementaires du PLU</i></b>  | Pourcentage de logements produits dans les secteurs soumis à ERL et OA par rapport aux objectifs fixés par le PLU |
| <b><i>Soutenir la répartition de la construction neuve entre renouvellement urbain (2/3) et extension urbaine (1/3)</i></b> | Pourcentage de logements construits en renouvellement urbain et en extension urbaine                              |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire. Les secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et aux Emplacements Réservés au Logement sont particulièrement concernés.



## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 9



### POURUIVRE LA LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

Les données Filocom 2009 révèlent l'existence de près de 3 000 logements de qualité médiocre ou très médiocre sur le territoire. D'importantes concentrations de ce type de logements ont été identifiées dans certaines sections cadastrales de Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Dunkerque et Coudekerque-Branche. Par ailleurs, les maires des communes de Bourbourg, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grand-Fort-Philippe et Leffrinckoucke font état de la division excessive de logements dans certains secteurs.

Un dispositif communautaire de lutte contre le logement indigne a été mis en place dans le cadre du précédent PLH. Il s'appuyait sur :

- Un protocole de lutte contre le logement indigne. Signé en 2005, le protocole a pour objectif le repérage des logements indignes et la mise en œuvre de travaux de mise aux normes. Environ 150 logements sont repérés en moyenne tous les ans.
- La Déclaration de Mise en Location. Mise en place dans 10 communes de la CUD depuis 2008 à titre expérimental, elle concerne les immeubles de plus de 30 ans destinés à être mis en location. Le dispositif s'avère cependant peu contraignant puisqu'il ne conditionne pas la mise en locations des logements et ne prévoit que des sanctions légères à l'encontre des propriétaires.
- Une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Insalubrité.

Ce dispositif sera renforcé par la mise en place de démarches opérationnelles de lutte contre l'habitat indigne.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

***Poursuivre la mise en œuvre du protocole de lutte contre le logement indigne*** p 86

***Mettre en place un dispositif opérationnel de lutte contre l'habitat indigne*** p 88

***Déclaration de Mise en Location : étudier les suites du dispositif expérimental*** p 90

## Action n°31:

### POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la lutte contre le logement indigne.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Poursuivre le repérage et le traitement du logement indigne en s'appuyant sur le nouveau protocole adopté en 2012 afin de mettre fin aux situations de logement indigne sur l'agglomération.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Veille et signalement

Une veille active est développée par des référents communaux en charge de la détection des logements et de la mise en place de moyens appropriés de traitement avec les partenaires.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Communes.

##### ■ Médiation

L'équipe communautaire ou les référents communaux engagent une procédure de médiation entre le propriétaire et le locataire des logements dont il est reconnu que la qualité est altérée. L'objectif est d'encourager voire de contraindre le propriétaire à réaliser les travaux nécessaires afin d'assurer l'habitabilité du logement.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et Solidarité.

- **Partenaires**

Communes, CAF, CCAS.

##### ■ Fiche d'auto-diagnostic

Une fiche d'auto-diagnostic sera mise en place à l'attention des ménages. Elle leur permettra d'évaluer la qualité de leur logement.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et Solidarité.

- **Partenaires**

Signataires du protocole de lutte contre le logement indigne.

## ■ Renforcer les partenariats

La Communauté urbaine de Dunkerque cherchera à renforcer le partenariat avec les divers acteurs impliqués dans la lutte contre le logement indigne. Dans le cadre de la réécriture du PDALPD, le partenariat avec le Conseil Général sera optimisé afin d'améliorer le signalement des logements indignes occupés. Le partenariat sera également développé avec le Procureur de la République. Le partenariat avec le SCHS de la ville de Dunkerque doit être renforcé ; des expérimentations en matière de création de service intercommunal pourront être menées selon les opportunités. Enfin, les bailleurs continueront à être associés à la lutte contre le logement indigne dans le parc social.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et Solidarité.

- **Partenaires**

Conseil Général, Procureur de la République, bailleurs sociaux.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b>Repérer les situations de logement indigne</b> | Nombre de dossiers ouverts par commune      |
|   | Types d'infractions constatées              |
|   | Nombre de fiches d'auto-diagnostic remplies |
| <b>Traiter 100 logements par an</b>               | Nombre de dossiers résolus                  |

## Secteur géographique

Le repérage et les procédures coercitives du dispositif communautaire ne concernent pas la ville de Dunkerque, qui dispose d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS). La coordination entre la ville de Dunkerque et la Communauté urbaine s'effectue lors des comités techniques du dispositif.

## Action n°32 :

### **METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE**

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la lutte contre le logement indigne.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### **Descriptif et objectifs de l'action**

Lutter contre les logements insalubres en agissant à la fois sur le bâti et sur la dimension sociale, en relation étroite avec les propriétaires bailleurs. L'objectif est de sortir les logements de l'insalubrité grâce à un travail de repérage et de médiation assorti d'un programme de travaux.

#### **Outils et pilotage de l'action**

##### **■ Outil opérationnel dédié à la lutte contre l'habitat indigne**

La Communauté urbaine de Dunkerque choisira un dispositif opérationnel adapté à la lutte contre l'habitat indigne. La « MOUS insalubrité » est un dispositif d'ingénierie technique et sociale qui a pour objet, en l'absence d'opérations programmées cofinancées par l'ANAH, de permettre le traitement, par une équipe spécialisée et dédiée à cet effet, de l'insalubrité diffuse à des échelles géographiques diverses (département, zones rurales, agglomérations, communes, quartiers ...). Le PIG constitue un outil privilégié de la démarche d'ensemble d'amélioration de l'habitat privé, dans son volet opérationnel. Il vise à élargir les possibilités de signalement des logements dégradés et non décents et à améliorer le bâti et les conditions de vie des occupants.

##### **• Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### **• Partenaires**

CAF, Conseil Général, CCAS, Communes, ANAH, État.



## ■ Délégation des aides de l'ANAH

Les services de la Communauté urbaine assurent depuis 2007 l'instruction des dossiers de demande de subvention pour le parc privé. La Communauté urbaine de Dunkerque, en tant que « guichet local », instruit les demandes d'aide des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs selon les orientations nationales définies par l'ANAH et les priorités locales de la Communauté urbaine de Dunkerque.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

- **Partenaires**

ANAH, opérateurs, communes.

## Budget et calendrier

### **Budget**

80 000 € pour 4 ans.

### **Calendrier**

2014 – Etude.

2015 – Mise en œuvre opérationnelle.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>Améliorer les conditions de vie des occupants</b> | Montant et types de travaux réalisés  |
| <b>Traiter 15 logements par an</b>                   | Nombre de logements identifiés  |
|  | Nombre de logements traités   |
|  | Pourcentage de logements traités par négociation avec le propriétaire       |
|  | Pourcentage de logements traités par mise en œuvre des procédures de police |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°33 :

### **DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION (DML) : Étudier les suites du dispositif expérimental**

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la lutte contre le logement indigne.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Suite à l'évolution locale et nationale du dispositif, l'objectif est de conforter le dispositif de DML afin de rendre plus efficace la lutte contre le logement indigne. Étudier les complémentarités avec le protocole de lutte contre le logement indigne, étendre le dispositif à d'autres communes et rendre le dispositif plus contraignant sont autant de moyens d'action.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Observation

La DML vise à mieux connaître l'état et le degré d'équipement du parc locatif privé ancien grâce aux informations contenues dans le formulaire de déclaration rempli par le propriétaire bailleur. Les informations contenues dans la déclaration pourront faire l'objet d'un contrôle lors d'une visite du logement.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • Partenaires

Communes, CAF, Conseil Général, État.

## ■ Lien avec le protocole de lutte contre le logement indigne

La DML contribue à identifier les logements médiocres ou très médiocres sur le territoire. Elle vient renforcer la logique de repérage des logements indignes qui préexistait dans le cadre du protocole de lutte contre le logement indigne. Les deux outils doivent donc être utilisés en complémentarité l'un de l'autre.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

- **Partenaires**

Communes, CAF, Conseil Général, État.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2012 : Evaluation de la DML.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>Repérer efficacement les logements potentiellement indignes</b> | Nombre de DML réalisées   |
|  | Nombre de logements visités   |
|  | Nombre et pourcentage de déclarations en adéquation avec le résultat de la visite de contrôle |
|  | Nombre de logements indignes repérés  |

## Secteur géographique

Les 10 communes déjà impliquées dans le dispositif sont concernées par cette action. Coudekerque-Branche et les autres communes qui souhaiteraient rejoindre ce dispositif seront également concernées, si ce dispositif doit perdurer.





## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 10

### METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL ET COMMUNAUTAIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Nord arrêté en 2002, l'estimation des besoins était fixée à environ 250 places de caravanes pour la Communauté urbaine de Dunkerque. Douze communes devaient répondre au schéma : Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Dunkerque, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Tétéghem, Saint-Pol-sur-Mer et Bray-Dunes.

Au 01/01/2011, 56 places en aires d'accueil (Grande-Synthe, Dunkerque) et 400 places en aires de grands passages (Leffrinckoucke, Loon-Plage, Bourbourg, Craywick) ont été réalisées.

L'objectif fixé par le schéma départemental 2011-2017 pour la Communauté urbaine de Dunkerque est de disposer de 60 places en aires d'accueil à aménager et à répartir dans les communes n'ayant pas encore répondu à leurs obligations : Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Tétéghem et Saint-Pol-sur-Mer.

La commune de Saint-Pol-sur-Mer étant associée à celle de Dunkerque, elle n'est plus concernée par le schéma. La commune de Tétéghem remplit ses obligations depuis la fin 2011.

La CUD doit encore réaliser 36 places en aires d'accueil pour la période 2011-2017, le schéma préconise par ailleurs la réalisation de 20 places d'accueil pour les familles sédentarisées.

Les objectifs en matière d'aménagement des aires d'accueil ne sont pas uniquement quantitatifs, mais également qualitatifs. La mise en œuvre d'une gestion durable des équipements et le développement d'un accompagnement social et d'une éducation à l'environnement sur les aires seront autant de moyens de pérenniser l'aménagement et d'impliquer les gens du voyage.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

***Poursuivre la répartition des aires sur les communes ne répondant pas au schéma départemental*** p 94

***Développer les solutions d'habitat adapté pour les familles semi-sédentarisées*** p 96

***Développer l'accompagnement social et mettre en place une gestion durable des équipements*** p 98

## Action n°34:

### POURSUIVRE LA RÉPARTITION DES AIRES SUR LES COMMUNES NE RÉPONDANT PAS AU SCHEMA DÉPARTEMENTAL

- Objectif opérationnel
- Mettre en œuvre le schéma départemental et communautaire d'accueil des gens du voyage.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Réaliser les aires d'accueil des gens du voyage inscrites dans le schéma départemental afin de répondre aux besoins, de prévenir les implantations illicites et d'enrayer les situations d'habitat précaire et insalubre.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Le nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage du Nord portera sur la période 2011-2017. Il s'agit du document de référence sur lequel les élus doivent s'appuyer pour développer l'accueil des gens du voyage sur le territoire de leur commune. Il fixe les obligations de chaque commune en précisant la destination (grand passage ou aire d'accueil) et la capacité des aires à réaliser. En 2012, 36 places en aires d'accueil restaient à aménager afin d'atteindre les objectifs fixés par le schéma départemental.

##### • **Pilotage**

Conseil Général, État.

##### • **Partenaires**

Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service Logement et Solidarité.

## ■ Règlement du Plan Local d'urbanisme communautaire (PLU)

Les 60 places en aires d'accueil manquantes seront aménagées en tenant compte du règlement du PLU communautaire. (Exemple : interdiction d'aménagement d'aire d'accueil des gens du voyage en zone UI).

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Conseil Général, État, communes.

## ■ Politique foncière

La Communauté urbaine de Dunkerque mettra son action foncière au service de la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage. La CUD identifiera et sélectionnera les emprises foncières disponibles en lien avec les communes.

- **Pilotage**

CUD - Direction de l'action foncière et du patrimoine – Service de l'action foncière.

- **Partenaires**

Communes.

## Budget et calendrier

### **Budget**

2 millions d'euros (2 aires de 20 places).

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |   |
|--|---|
| <b>Réaliser les aires d'accueil conformément aux objectifs du schéma départemental</b> | Nombre de places créés par rapport à l'objectif affiché |
|--|---|

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°35:

### DÉVELOPPER LES SOLUTIONS D'HABITAT ADAPTÉ POUR LES FAMILLES SÉDENTARISÉES

- Objectif opérationnel
- Mettre en œuvre le schéma départemental et communautaire d'accueil des gens du voyage.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Accompagner le processus de sédentarisation des gens du voyage qui ne peuvent accéder à la propriété en leur offrant des solutions de logement pérennes.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Accompagnement à l'investissement par la programmation de logements locatifs sociaux

La Communauté urbaine pourra soutenir financièrement la création de logements sociaux adaptés à l'organisation familiale des gens du voyage dans le cadre de sa programmation du logement social. Objectif : 20 logements.

###### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

###### • Partenaires

Communes, association, CCAS, CAF, État, Conseil Général, bailleurs sociaux.

##### ■ Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) Sédentarisation

En fonction du nombre de familles souhaitant se sédentariser, la Communauté urbaine pourrait mettre en place une MOUS sédentarisation afin d'accompagner les familles dans leur projet opérationnel.

###### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

###### • Partenaires

Communes, associations, CCAS, CAF, bailleurs sociaux.



## Budget et calendrier

### **Budget**

Le financement de cette action reposera sur l'enveloppe déléguée par l'Etat pour la construction de logements sociaux. Budget Cud pour le financement de la MOUS.

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Permettre aux gens du voyage sédentarisés d'accéder au logement</b> | Pourcentage des familles sédentarisées ayant obtenu un logement                                  |
|  | Nombre de logements réservés aux gens du voyage dans la programmation du logement social         |
| <b>Objectif : 20 logements adaptés pour les familles sédentarisées</b> | Nombre de logements adaptés octroyés aux gens du voyage dans le cadre de la MOUS sédentarisation |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°36:

### DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET METTRE EN PLACE UNE GESTION DURABLE DES ÉQUIPEMENTS

- Objectif opérationnel
- Mettre en œuvre le schéma départemental et communautaire d'accueil des gens du voyage.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Avoir une démarche intégrée de développement durable lors de la création des aires et promouvoir une gestion durable et responsable des équipements par les gens du voyage afin de réduire les consommations d'eau et d'énergie. Sensibiliser les gens du voyage au développement durable dans leurs gestes du quotidien et les accompagner dans leurs projets d'insertion.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Développement d'une AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) dans les études d'aménagement

Les partenaires s'engageront dans une démarche AEU pour l'aménagement des futures aires d'accueil des gens du voyage afin de favoriser la prise en compte en amont des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement. La démarche aboutira à la rédaction d'une charte d'objectifs environnementaux qui guideront les aménagements.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Communes.

##### ■ Sessions de sensibilisation aux gestes éco-responsables

Des sessions de sensibilisation des gens du voyage à la consommation économe en eau et en électricité seront organisées. L'objectif est de les responsabiliser dans leur consommation de fluides.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – service Logement et solidarité.

- **Partenaires**

Communes, associations, prestataire chargé de la gestion des aires.

### ■ Tri sélectif

Une procédure de gestion des déchets sera mise en place afin de faciliter le ramassage tout en respectant les modes de vie et d'organisation des gens du voyage : information aux familles du mode de ramassage des déchets (achat des sacs, localisation des conteneurs, jours de ramassage...), location d'un conteneur avec paiement préalable d'un forfait calculé selon le nombre de familles présentes et la durée de séjour, désignation du lieu de dépôts des sacs ou conteneurs et le responsable du groupe.

- **Pilotage**

CUD - Direction de l'écologie urbaine – Régie collecte des déchets.

- **Partenaires**

Communes, associations, prestataire chargé de la gestion des aires.

### ■ Soutien financier aux associations

Des associations proposent diverses prestations pour soutenir les gens du voyage dans leurs démarches et dans leurs projets éducatifs : suivi individuel des familles, gestion du budget, démarches administratives et sociales, aide à l'accès au logement, alphabétisation, suivi scolaire des enfants, ... La CUD soutiendra financièrement ces associations.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Communes, associations, Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), CCAS, Conseil Général, AAE, AFEJI, AREAS.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b><i>Rationaliser les consommations d'eau et d'électricité</i></b>                 | Evolution des consommations en eau (m3) et en électricité (kWh) |
| <b><i>Privilégier l'adoption d'une AEU pour la création des aires d'accueil</i></b> | Nombre de places créées dans le cadre d'une AEU                 |
| <b><i>Respecter la démarche de ramassage des déchets</i></b>                        | Le tri est-il effectué correctement : oui/non                   |
| <b><i>Améliorer l'insertion sociale des gens du voyage</i></b>                      | Nombre de familles suivies                                      |

## Secteur géographique

Ensemble des aires d'accueil des gens du voyage du territoire.



# OBJECTIF OPÉRATIONNEL 11



## RÉPONDRE AUX BESOINS EN HÉBERGEMENT ET EN LOGEMENT ADAPTÉ ET FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME

En 2009, 809 places d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale étaient recensées dans la Communauté urbaine. Le Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) mis en place le 1er janvier 2011 a pour mission de mettre en cohérence l'ensemble de ces places sur le territoire. Les besoins en matière de coordination sont nombreux :

- Coordination globale des divers types d'offre en hébergement et accueil d'urgence
- Observation
- Concertation entre les structures en préparation des commissions d'attribution de logements

La Communauté urbaine de Dunkerque travaillera avec le SIAO pour améliorer la coordination et l'observation de l'offre. Les acteurs de l'hébergement et de l'accueil d'urgence signalent des besoins en structures adaptées à des problématiques spécifiques qui ne relèvent pas des structures d'insertion et nécessitent des modes d'action particuliers : addictologie, personnes à mobilité réduite, personnes souffrant de troubles psychiques, personnes ayant vécu dans la rue. Il manque tout particulièrement une structure médicalisée pour l'accueil de personnes non âgées dépendantes, avec accompagnement et présence 24h/24.

Au-delà de l'observation et du développement de produits spécifiques en fonction des besoins identifiés sur le territoire, la Communauté urbaine de Dunkerque poursuivra la mise en place de dispositifs opérationnels de relogement et d'hébergement comme l'intermédiation locative ou le bail glissant. La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite également étudier l'opportunité de créer un contingent communautaire.

### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Développer un dispositif d'observation pour qualifier les besoins et l'offre** p 102

**Poursuivre l'animation des instances partenariales de concertation** p 104

**Poursuivre le développement des dispositifs opérationnels de relogement et d'hébergement** p 106

**Pérenniser les structures et poursuivre le développement de produits spécifiques en fonction des besoins identifiés sur le territoire** p 108

## Action n°37:

### DÉVELOPPER UN DISPOSITIF D'OBSERVATION PARTENARIAL POUR QUALIFIER LES BESOINS ET L'OFFRE

- Objectif opérationnel
- Répondre aux besoins en hébergement et en logement adapté et favoriser l'accès à un logement autonome.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Extraire et analyser les données du logiciel OSIRIS qu'utilise le SIAO afin de dégager une vision intercommunale des problématiques d'accueil, d'hébergement d'urgence et d'insertion et d'améliorer la connaissance des besoins, en conformité avec le Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion (PDAHI).

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Logiciel Observation Sociale Intégrée Régionale pour l'Insertion Sociale (OSIRIS)

OSIRIS est le système d'information mis en place par l'Etat pour le dispositif d'accueil, d'hébergement d'urgence et d'insertion. L'outil réunit l'ensemble des acteurs du champ Accueil Hébergement Insertion (SIAO, 115, accueil de jour...). Il constitue un outil de gestion pour les associations et permet le suivi statistique de l'activité. Grâce à la centralisation des informations, l'outil permet de mieux connaître les besoins, les usagers et leurs parcours. La CUD exploitera les données recueillies afin de mieux qualifier l'activité.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

SIAO, AGUR.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2012-2013 : mise en place du dispositif.

2014-2018 : Traitement et analyse des données.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| <b>Améliorer la connaissance de la problématique de l'hébergement et de l'accueil d'urgence</b> | Réalisation d'un diagnostic |
|   | Besoins identifiés          |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°38:

### POURSUIVRE L'ANIMATION DES INSTANCES PARTENARIALES DE CONCERTATION AU SERVICE DES MAL-LOGÉS

- Objectif opérationnel
- Répondre aux besoins en hébergement et en logement adapté et favoriser l'accès à un logement autonome.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Animer, renforcer et développer le partenariat autour du traitement des demandes prioritaires de logement.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Commission de Concertation en Faveur des Mal-Logés (CCFML) – PDALPD – DALO

La commission de concertation en faveur des mal-logés, mise en place par la Communauté urbaine de Dunkerque, a pour but le relogement des publics prioritaires aptes à intégrer un logement autonome. Ces publics sont notamment les personnes en logements insalubres, les personnes logées chez des amis, les personnes n'ayant pas eu de proposition de logement dans un délai de 21 mois. La CCFML examine la situation de l'ensemble des publics prioritaires, et coordonne leur relogement.

##### • **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

##### • **Partenaires**

Bailleurs sociaux, communes, CCAS, associations, CAF, SIAO.



## ■ Numéro unique – Imhoweb

L'articulation entre le numéro unique départemental de demande de logement locatif social le fichier commun de la demande, Imhoweb, va permettre de centraliser la gestion de la demande. Ainsi, la connaissance de la demande sera plus précise. La demande prioritaire sera plus aisément identifiée, et donc, mieux traitée.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Bailleurs sociaux, communes, État, Conseil Général, Sous-préfecture.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

***Permettre un traitement efficace et coordonné des demandes de relogement***

Nombre de ménages relogés par an, par commune, par bailleur et par liste (DALO, PDALPD, CUD)

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°39:

### POURUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS DE RELOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT

- Objectif opérationnel
- Répondre aux besoins en hébergement et en logement adapté et favoriser l'accès à un logement autonome.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Mettre en place des dispositifs opérationnels de relogement et d'hébergement afin de faciliter l'accès au logement du parc public ou privé et de renforcer l'accompagnement et le suivi des ménages, y compris après accès au logement autonome, afin de permettre un parcours résidentiel ascendant.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Poursuite et intensification du dispositif d'intermédiation locative

L'intermédiation locative permet de rechercher dans le parc locatif privé des solutions pour le logement des personnes en difficulté tout en apportant les garanties nécessaires aux propriétaires bailleurs. Le principe de l'intermédiation permet la présence d'un tiers, le plus souvent associatif, entre le locataire et le bailleur. Ce dispositif sera poursuivi et intensifié pour la période 2013-2018.

- **Pilotage**

État, CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Associations, État.

##### ■ Relancer la Maîtrise d'Ouvre Urbaine et Sociale (MOUS) du Plan

La MOUS du Plan a pour objectif d'apporter des solutions de logement adaptées pour des ménages « atypiques » nécessitant des réponses complexes. Le dispositif permet de réaliser un diagnostic de la situation du ménage, de déterminer le type d'habitat à rechercher ou à produire et de prendre appui sur le projet de logement pour accompagner l'insertion économique et sociale du ménage.

- **Pilotage**

État, CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

État, Conseil Général.

## ■ Bail glissant

Le bail glissant est un dispositif d'insertion par le logement. Il a vocation à permettre l'accès des ménages en difficulté au statut de locataire en titre au terme du bail glissant. Ce dispositif permet de sécuriser le parcours des ménages vers un logement autonome.

- **Pilotage**

État, Conseil Général.

- **Partenaires**

Associations.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Favoriser les sorties vers le logement autonome</b>                  | Nombre de baux glissants par an                    |
|   | Nombre d'intermédiations locatives par an          |
| <b>Renforcer l'accompagnement et le suivi des ménages</b>               | Profil des ménages logés                           |
|   | Nombre de ménages suivis par an                    |
| <b>Objectif : 15 ménages à reloger dans le cadre de la MOUS du Plan</b> | Nombre de ménages relogés dans le cadre de la MOUS |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°40:

### **PÉRENNISER LES STRUCTURES EXISTANTES ET POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS SPÉCIFIQUES EN FONCTION DES BESOINS IDENTIFIÉS SUR LE TERRITOIRE**

- Objectif opérationnel
- Répondre aux besoins en hébergement et en logement adapté et favoriser l'accès à un logement autonome.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### **Descriptif et objectifs de l'action**

L'offre en logements temporaires sera complétée en fonction des besoins identifiés. Un travail sera également réalisé sur les places existantes afin de les pérenniser et d'humaniser les structures.

#### **Outils et pilotage de l'action**

##### **■ Accompagnement à l'investissement**

La CUD proposera un accompagnement aux maîtres d'ouvrages souhaitant créer des structures ou places d'hébergement répondant aux besoins identifiés : recherche de foncier, aide au montage de dossiers, aide financière. Les réhabilitations et créations de places en hébergement temporaire seront prises en compte dans la base de données du logiciel OSIRIS qu'utilise le SIAO afin de suivre et de gérer leur occupation.

###### **• Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

###### **• Partenaires**

Conseil Général, bailleurs sociaux, associations, communes, État.

##### **■ Poursuite de la requalification des Foyers de Travailleurs Migrants**

La CUD accompagnera la poursuite de la requalification des foyers de travailleurs migrants sur le territoire. Plusieurs projets sont en cours sur les foyers Cassel et Pères gérés par l'ARELI. Une étude devra être conduite sur le devenir des foyers gérés par ADOMA. (secteur île Jeanty : Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer).

###### **• Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

###### **• Partenaires**

ADOMA.

### ■ Réhabilitation du FLIU

Le foyer intercommunal d'urgence permet l'accueil des personnes SDF sur l'agglomération tout au long de l'année. Cette structure ouverte en 1998 doit néanmoins être réhabilitée pour répondre aux nouvelles normes d'accueil (création de chambres individuelles). Il s'agit donc de trouver un bailleur capable de mettre en œuvre ce projet de création d'une maison relais d'une vingtaine de places.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Bailleurs.

### ■ Résidence sociale pour permettre l'accueil des personnes SDF souffrant de troubles psychiques

Au vu des besoins identifiés sur le territoire dunkerquois, une résidence accueil pour les personnes SDF souffrant de troubles psychiques de 20 places devra être créée. L'AFEJI est en charge du projet en lien avec l'EPSM.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

AFEJI.

### Budget et calendrier

#### **Budget**

---

#### **Calendrier**

2013 - Action récurrente.

### Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| <b>Compléter l'offre en fonction des besoins identifiés</b> | Nombre de places à créer      |
|   | Nombre de places créées       |
| <b>Pérenniser les structures existantes</b>                 | Nombre de places réhabilitées |

### Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.





## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 12

### FACILITER L'ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME POUR LES JEUNES

Entre 1999 et 2007, la Communauté urbaine de Dunkerque a enregistré une perte importante de population imputable à un solde migratoire très négatif. Les lycéens et les étudiants sont avec les cadres les catégories de population pour lesquelles le déficit migratoire est le plus élevé. Or, le maintien de l'attractivité vis à vis des jeunes constitue un enjeu de taille dans un territoire caractérisé par un vieillissement rapide de la population. Il sert également l'objectif communautaire de dynamisation de l'économie locale et de son marché du travail.

Si les jeunes représentent un enjeu important pour le territoire, leurs besoins en logements sont encore mal connus. L'analyse des besoins, et en particulier ceux des étudiants et des jeunes travailleurs, sera un axe d'intervention majeur sur la période 2013-2018.

Les réponses doivent en effet être adaptées aux différents types de publics : étudiants à la recherche d'un logement temporaire, jeunes travailleurs, jeunes décohabitants originaires de la CUD ou de l'arrière-pays à la recherche d'un premier logement, jeunes ménages cherchant à accéder à la propriété.

Le maintien de l'offre en logements étudiants et en foyers de jeunes travailleurs, le soutien à l'accès au logement social et à la primo-accession sont autant d'axes de travail. Le diagnostic a d'ailleurs montré que la demande de logements locatifs sociaux était en grande partie soutenue par les décohabitants, parmi lesquels les jeunes sont fortement représentés. La faible part de logements locatifs privés dans le parc de logements de l'agglomération (par comparaison aux autres agglomérations de la région) fait peser une responsabilité d'autant plus importante sur le parc locatif social.

#### SOMMAIRE DES ACTIONS

**Étudier les besoins en logement des étudiants, des jeunes travailleurs et développer une offre répondant aux besoins identifiés** p 112

## Action n°41:

### Étudier les besoins en logement des étudiants, des jeunes travailleurs et développer une offre répondant aux besoins identifiés

- Objectif opérationnel
- Faciliter l'accès à un logement autonome pour les jeunes.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Répondre à la diversité des besoins en logement et faciliter les parcours résidentiels.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Disposer d'un état des lieux précis de la situation du logement des étudiants et des jeunes travailleurs pour pouvoir apporter des réponses adéquates aux besoins des différents types de publics jeunes en formation. Structurer le pilotage du volet « jeune » du PLH afin de bâtir une vision partagée de l'offre et des besoins et d'améliorer les conditions d'information et d'accès au logement des jeunes.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Réalisation d'études

Une étude sera réalisée afin de déterminer les besoins en logement des différents publics jeunes sur le territoire. L'étude devra notamment permettre de déterminer le nombre et la situation géographique de logements étudiants existant dans les différents types de parcs, le nombre de logements pour apprentis, le nombre d'étudiants et d'apprentis inscrits dans le Dunkerquois, le niveau de loyer payé par les étudiants et les apprentis.

##### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

##### • Partenaires

A.G.U.R, Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), CROUS, bailleurs sociaux, AGUR, État, Université, Centre de Formation d'Apprentis (CFA), CAF, Mission locale.



## ■ Groupes de travail partenariaux

Des groupes de travail seront mis en place afin d'analyser les besoins mis en évidence par l'observatoire, de travailler collectivement à la réalisation de réponses appropriées et de réfléchir à l'élaboration d'un système d'information à destination des jeunes sur l'accès au logement.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service logement et solidarité.

- **Partenaires**

Université, gestionnaires de logements, organismes de formation, CROUS, Chambre de commerce.

## Budget et calendrier

### **Budget**

Paiement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude.

Développement de l'offre en logement : crédits délégués, Etat.

### **Calendrier**

2014 : Réalisation de l'étude, état des lieux.

2015 : Elaboration de projets adaptés aux résultats de l'observation.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Identifier les besoins</b>                             | Nombre de logements existants et estimation du nombre de logements manquants pour les étudiants et les apprentis |
|   | Niveaux de loyers payés dans les logements existants   |
|   | Rythme de commercialisation des programmes existants, produits privés spécifiques                                |
| <b>Apporter des réponses aux besoins identifiés</b>       | Nombre de places créées par rapport aux besoins identifiés   |
| <b>Bâtir un partenariat autour du logement des jeunes</b> | Composition du groupe de travail   |
|   | Fréquence des réunions du groupe de travail  |

## Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.





# OBJECTIF OPÉRATIONNEL 13

## COMMUNICATION AUPRÈS DU PUBLIC

La Communauté urbaine de Dunkerque veillera à communiquer auprès du public sur l'ensemble des aspects relatifs au logement. La stratégie de communication visera notamment à informer le public des aides disponibles pour l'amélioration de la qualité ou de la performance énergétique des logements afin d'assurer une bonne utilisation de ces aides. Les propriétaires bailleurs seront également informés de l'ensemble des dispositifs les concernant. Enfin, les personnes accédant à la propriété pourront recevoir de l'information sur les statuts de copropriétaire ou de propriétaire.

### SOMMAIRE DES ACTIONS

***Coordonner l'information grand public sur les aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements*** p 116

***Informer sur les statuts de propriétaire et copropriétaire*** p 118

## Action n°42:

### COORDONNER L'INFORMATION GRAND PUBLIC SUR LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

- Objectif opérationnel
- Poursuivre la réhabilitation du parc privé ancien.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique. Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Diffuser une information complète auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs sur les dispositifs d'accompagnement et les sources de financement pour améliorer la performance énergétique de leur logement.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Plaquette de communication - guide pratique

Des documents à vocation pédagogique dédiés à l'amélioration de la performance énergétique des logements seront réalisés et diffusés auprès des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs de l'agglomération.

###### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé – Direction Energie.

###### • Partenaires

ADIL, CUD – Direction de la Communication et des Technologies de l'Information.

##### ■ Salon de l'Habitat Facile et Durable

Le Salon de l'Habitat qui est organisé une fois par an au Kursaal constitue un espace de rencontre entre professionnels et particuliers qui permet de présenter diverses opérations autour du logement et les dispositifs existants. Les exposants offrent aux visiteurs un éventail de solutions pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Les visiteurs ont ainsi une vision de la concurrence et de l'offre existante pour mener à bien leurs projets.

###### • Pilotage

CUD – Direction de la Communication et des Technologies de l'Information

###### • Partenaires

Communes, bailleurs, promoteurs, artisans...

##### ■ Guichet unique CUD

Un guichet unique sera mis en place au sein de la Communauté urbaine de Dunkerque dans le cadre de la réorganisation de l'accueil du public à l'hôtel communautaire pour diffuser l'information auprès des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs et préciser les conditions d'octroi des aides. Des permanences décentralisées se tiendront dans les communes afin d'aller à la rencontre des habitants.

###### • Pilotage

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé – Direction Énergie.

###### • Partenaires

Communes, associations.

### ■ Site Internet CUD

Les rubriques « Energie » et « Logement » du site Internet de la Communauté urbaine de Dunkerque seront mises à jour et centraliseront l'information sur les dispositifs et aides disponibles dans l'agglomération en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé – Direction Énergie.

- **Partenaires**

CUD – Direction de la Communication et des Technologies de l'Information.

### ■ Guide de bonnes pratiques – utilisation de la Maison 3d

Un guide de bonnes pratiques pour la réalisation de travaux visant à améliorer la performance énergétique des logements et à diminuer la précarité énergétique des ménages sera produit. Il contiendra également un formulaire d'auto-évaluation du logement. Ce guide viendra en appui d'autres actions de sensibilisation menées sur le territoire, telles la Maison 3d, ou le salon de l'habitat facile et durable.

- **Pilotage**

CUD - Direction Habitat et Aménagement – Service Habitat privé.

- **Partenaires**

ADIL, MDE, Direction Énergie...

### Budget et calendrier

**Budget**

30 000 €

**Calendrier**

2014 : fin de la mise en place des divers outils, mise à jour annuelle.

### Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Communiquer auprès des ménages sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables</b> | Nombre de visiteurs au Salon de l'Habitat Facile et Durable              |
|   | Questionnaire aux bénéficiaires des aides sur l'origine de l'information |
|   | Nombre de brochures d'information diffusées auprès des ménages           |

### Secteur géographique

Ensemble du territoire communautaire.

## Action n°43:

### INFORMER SUR LES STATUTS DE PROPRIÉTAIRE ET COPROPRIÉTAIRE

- Objectif opérationnel
- Favoriser une accession sociale abordable et innovante.
- Orientation(s) stratégique(s)
- Améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et relever le défi démographique.
- Contribuer aux équilibres sociaux et urbains sur l'agglomération.

#### Descriptif et objectifs de l'action

Fournir l'information nécessaire aux ménages nouvellement propriétaires ou copropriétaires ou envisageant de le devenir afin de les accompagner dans leur changement de statut et anticiper le paiement des charges ou le financement de travaux.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Guide d'information

Un guide d'information sera réalisé afin d'informer les futurs propriétaires et copropriétaires de leurs droits et obligations, du mode de fonctionnement d'une copropriété (syndic, AG, syndicat des copropriétaires), des niveaux de charges et des travaux à prévoir notamment d'économie d'énergie.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

##### • **Partenaires**

Bailleurs sociaux, ADIL, banques.

## ■ Réunions d'information pour les copropriétaires

Des réunions d'information à destination des copropriétaires seront organisées en partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL). Elles fourniront le même type d'informations que celles contenues dans le guide mais offriront également un espace aux copropriétaires, notamment à ceux qui envisagent de le devenir, pour poser leurs questions.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – Service habitat privé.

- **Partenaires**

Baillieurs sociaux, ADIL, MDE, maison de l'environnement, Conseil Régional.

## Budget et calendrier

### **Budget**

Cf. action 45.

### **Calendrier**

2014 : fin de la mise en place des divers outils, mise à jour annuelle.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| <b><i>Diffuser un guide d'information auprès de chaque ménage nouvellement propriétaire</i></b> | Nombre de guides diffusés     |
| <b><i>Organiser des réunions d'information</i></b>  | Nombre de réunions organisées |

## Secteur géographique

Ensemble de l'agglomération.







## OBJECTIF OPÉRATIONNEL 14

### OBSERVER LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE, FAIRE VIVRE LE PLH ET ÉVALUER LES POLITIQUES DE L'HABITAT

L'élaboration du PLH 2013-2018 de la Communauté urbaine de Dunkerque a permis de définir les grandes orientations stratégiques du territoire en matière d'habitat et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Il convient dorénavant d'en assurer la gouvernance à travers le pilotage et le suivi. La Communauté urbaine de Dunkerque veillera ainsi à renforcer et développer les outils d'observation, évaluer l'avancement du programme d'actions du P.L.H et animer le partenariat.

#### *SOMMAIRE DES ACTIONS*

***Pérenniser le dispositif d'observation de l'habitat*** ***p 122***

***Assurer le suivi et l'évaluation du PLH avec les partenaires et avec les communes*** ***p 124***

***Animer le PLH et mobiliser les partenaires et les communes*** ***p 126***

## Action n°44:

### PÉRENNISER LE DISPOSITIF D'OBSERVATION DE L'HABITAT

- Objectif opérationnel
- Observer le contexte socio-économique, faire vivre le PLH et évaluer les politiques de l'habitat.

#### Descriptif et objectifs de l'action

L'observation a pour but d'éclairer les politiques de l'habitat mises en œuvre à l'échelle du SCoT, en particulier dans un contexte démographique et économique incertain. Le dispositif d'observation porte sur l'analyse de la conjoncture du marché immobilier, le suivi de la demande de logement locatif social et le suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés. Le dispositif d'observation de l'habitat est continu mais est également renforcé par des études ponctuelles en lien avec les évolutions du contexte local et/ou du contexte législatif. Le suivi est en partie réalisé dans le cadre des bilans annuels du PLH. Il est complété par la parution annuelle de l'AGUR, « Perspectives Habitat » qui propose un suivi à l'échelle plus cohérente du bassin de vie, à savoir le territoire du SCoT.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Observatoire de l'habitat AGUR

L'AGUR assure la partie observation de l'habitat à l'échelle du SCoT. La publication annuelle de Perspectives Habitat permet d'enrichir et d'élargir les réflexions menées sur la Communauté urbaine de Dunkerque.

L'AGUR publie également au cours de l'année les « Cahiers de l'AGUR » qui apportent des éclairages sur des questions précises, qui peuvent concerner l'habitat, les évolutions socio-démographiques, économiques.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement – AGUR - État.

- **Partenaires**

Communes, opérateurs, bailleurs, associations.

##### ■ Études ponctuelles

Des études ponctuelles seront réalisées afin de répondre aux besoins nouveaux de connaissance liés à l'évolution du contexte local et/ou à l'évolution du contexte législatif : évaluation de certaines politiques, création de nouveaux dispositifs d'observation sur des thèmes spécifiques, élaboration d'atlas territoriaux, etc.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement - AGUR.

- **Partenaires**

Communes, opérateurs, bailleurs, associations.

## ■ Animation de l'observatoire et du dialogue entre acteurs de l'habitat

L'animation de l'observatoire se construira autour du Comité d'orientation du PLH. Cette instance se réunira une à deux fois par an et permettra notamment une identification partenariale des besoins d'observation, d'expertise sur la politique de l'habitat, pour l'année à venir. L'instance servira également de lieu de présentation du bilan du PLH, de « Perspectives habitat » et du calendrier annuel des publications de l'AGUR. Cette démarche participera à la mise en place d'une culture commune entre acteurs de l'habitat et collectivités..

### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement - AGUR.

### • **Partenaires**

Communes, opérateurs, bailleurs, associations.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |  |
|---|--|
| <b>Assurer le développement du dispositif d'observation en proposant de nouveaux traitements adaptés aux problématiques locales</b> | Nombre d'indicateurs nouveaux à observer                       |
|   | Nombre d'études complémentaires réalisées                      |
| <b>Mettre en place les conditions de l'échange et du dialogue entre les différents acteurs de l'habitat et les élus</b>             | Nombre de réunions annuelles de l'instance partenariale        |
|   | Nombre et statut des acteurs composant l'instance partenariale |

## Secteur géographique

L'ensemble du territoire communautaire.

## Action n°45:

### ASSURER LE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PLH AVEC LES PARTENAIRES ET LES COMMUNES

- Objectif opérationnel
- Observer le contexte socio-économique, faire vivre le PLH et évaluer les politiques de l'habitat.

#### Descriptif et objectifs de l'action

La mise en place d'un dispositif de suivi du programme d'actions du PLH permettra de procéder à l'évaluation du document et de vérifier l'avancement du programme d'actions au regard des objectifs stratégiques et opérationnels du PLH.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Tableau de bord des indicateurs

A chaque fiche du programme d'actions du PLH ont été associés des indicateurs quantitatifs permettant d'évaluer la mise en œuvre de l'action sur la période du PLH. Un tableau de bord des indicateurs précisant le partenaire en charge de la fourniture des données sera constitué. Il servira de base pour suivre le PLH, élaborer les bilans annuels et le bilan à mi-parcours du PLH.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

AGUR.

##### ■ Bilan annuel du PLH

Un bilan annuel du PLH sera réalisé. Une version communicante des bilans du PLH sera éditée chaque année pour une diffusion large auprès de l'ensemble des acteurs de l'habitat et des élus du territoire.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

AGUR.

## ■ Le programme d'action territorialisé

Les fiches communales du programme d'actions identifient pour chaque commune les enjeux principaux en matière d'habitat et les objectifs quantitatifs de production de logements neufs pour la période du PLH. Elles sont conçues comme des feuilles de route qui seront actualisées annuellement tout au long de la mise en œuvre du PLH de façon conjointe entre la CUD et les communes afin de suivre l'avancée des opérations et des projets.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

- **Partenaires**

Communes.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|  |  |
|--|--|
| <b>Suivre l'état d'avancement du programme d'actions</b>                           | Pourcentage d'indicateurs renseignés chaque année                      |
|  | Actualisation annuelle des fiches communales en lien avec les communes |
| <b>Informers les acteurs de l'habitat de la progression du programme d'actions</b> | Nombre de plaquettes « bilan annuel » réalisées chaque année           |

## Secteur géographique

L'ensemble du territoire communautaire.

## Action n°46:

### ANIMER LE PLH ET MOBILISER LES PARTENAIRES ET LES COMMUNES

- Objectif opérationnel
- Observer le contexte socio-économique, faire vivre le PLH et évaluer les politiques de l'habitat.

#### Descriptif et objectifs de l'action

L'animation du PLH aura pour objectif de créer ou maintenir des espaces d'échange et de débat au service de l'innovation pour les acteurs de l'habitat.

#### Outils et pilotage de l'action

##### ■ Groupes de travail thématiques

Des groupes de travail réunissant la CUD et divers acteurs de l'habitat seront mis en place sur des thématiques identifiées avec les partenaires. Ces groupes auront pour objectif d'alimenter le dialogue et de développer une vision commune des acteurs sur ces thématiques, d'alimenter une démarche prospective et de lancer la mise en place de dispositifs innovants sur le territoire.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

AGUR, opérateurs, bailleurs, associations, etc.

##### ■ Rencontres de l'Habitat

Les Rencontres annuelles de l'Habitat se poursuivront en réunissant les acteurs locaux autour de quelques thématiques ciblées. Des acteurs extérieurs pourront également être invités afin de présenter des expériences et bonnes pratiques mises en place dans d'autres territoires.

##### • **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

##### • **Partenaires**

AGUR, opérateurs, bailleurs, associations, etc.

## ■ Présentation du bilan du PLH

Le bilan annuel du PLH sera présenté à l'ensemble des acteurs de l'habitat du territoire : au Comité d'orientation du PLH et au Conseil communautaire.

- **Pilotage**

CUD – Direction Habitat et Aménagement.

- **Partenaires**

AGUR, opérateurs, bailleurs, associations, etc.

## Budget et calendrier

### **Budget**

---

### **Calendrier**

2013 - action récurrente.

## Objectifs et Indicateurs de l'action

|   |   |
|---|---|
| <b>Créer ou maintenir des lieux d'échange et de débat</b> | Nombre de réunions des groupes de travail thématiques   |
|   | Nombre de Rencontres de l'Habitat organisées  |
| <b>Animer au service de l'innovation</b>                  | Nombre de nouveaux dispositifs ou expériences lancés suite aux groupes de travail et/ou aux Rencontres de l'Habitat |

## Secteur géographique

L'ensemble du territoire communautaire.

# PLAN D'ACTION 2012-2014 « BÂTIMENT »

| AXES  | OBJECTIF GENEARUX   | ACTIONS   |
|---|---|---|
| <b>AXE 1 Bâtiment et énergies renouvelables : favoriser l'émergence et la solvabilité de la demande sur le Dunkerquois</b>  | 1.1 Sensibiliser le grand public aux travaux d'efficacité énergétique (rénovation et installation de système utilisant les EnR) selon les objectifs et dispositifs du territoire (Convention européenne des maires pour le climat, Réflexénergie) | Action 1.1.1 : Sensibilisation des propriétaires de logement individuel aux travaux d'efficacité énergétique : actions des partenaires, missions de jeunes en service civique, Guide local de l'éco rénovation. Promotion des dispositifs existants d'assistance aux particuliers sur le diagnostic avant travaux, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie de finance |
|   |   | Action 1.1.2 : Sensibilisation des copropriétés aux travaux d'efficacité énergétique  |
|   |   | Action 1.1.3 : Expérimentation d'un dispositif Réflexénergie «spécial précarité énergétique» (dans le cadre du PIG «Habiter lieux» de la CUD)   |
|   |   | Action 1.1.4 : Contribution aux réflexions et projets des acteurs du territoire sur la précarité énergétique  |
|   | 1.2 Sensibiliser et accompagner les collectivités dans leurs travaux d'efficacité énergétique   | Action 1.2.1 : Sensibilisation des élus, techniciens et maîtres d'ouvrage publics aux travaux d'efficacité énergétique (rénovation et installation de système utilisant les EnR)  |
|   |   | Action 1.2.2 : Gestion énergétique et intégration des énergies renouvelables au bâti des collectivités  |
|   |   | Action 1.2.3 : Aider les maîtres d'ouvrage à l'insertion de clauses sociales et environnementales dans le cadre des marchés publics   |
|   | 1.3 Sensibiliser et accompagner les entreprises dans leurs travaux d'efficacité énergétique   | Action 1.3.1 : Sensibiliser les entreprises à l'efficacité énergétique de leur bâti   |
|   | 1.4 Accompagner les actions des bailleurs sur le territoire   | Action 1.4.1 : Création d'un espace pédagogique sur l'efficacité énergétique en construction neuve comme en réhabilitation  |
|   | <b>Axe 2 : Bâtiment et énergies renouvelables : faciliter la qualification et la structuration de l'offre sur le Dunkerquois</b>  | 2.1 Sensibiliser les entreprises aux avancées du Grenelle de l'environnement en matière d'éco construction/rénovation et EnR  |
| 2.2 Contribuer au développement d'une filière éco construction/rénovation et EnR  |   | Action 2.2.1 : Diagnostic complémentaire sur les pratiques et usages de ventes d'éco-matériaux et de formation pour les professionnels et particuliers  |
|   |   | Action 2.2.2 : Promotion du regroupement d'entreprises sur les marchés de l'éco-construction/rénovation et EnR  |
| 2.3 Contribuer à la professionnalisation des métiers connexes   |   | Action 2.3.1 : Action de sensibilisation/formation des intermédiaires de l'immobilier   |
| <b>Axe 3 : Bâtiment et énergies renouvelables : anticiper la préparation des compétences et la montée en qualification du territoire Dunkerquois</b>                    | 3.1 Sensibiliser les professionnels et orienter les publics   | Action 3.1.1 : Sensibilisation des prescripteurs, des professionnels de l'orientation et des organismes intervenant dans la définition des projets professionnels   |
|   |   | Action 3.1.2 : Sensibilisation des publics jeunes et adultes en recherche d'emploi aux métiers et nouvelles compétences du bâtiment   |
|   | 3.2 Favoriser l'accès à l'emploi des publics prioritaires   | Action 3.2.1 : Faciliter une approche concertée des évolutions du secteur du bâtiment éco-construction/rénovation et EnR entre les acteurs de l'emploi du territoire  |
|   |   | Action 3.2.2 : Sensibilisation des publics jeune et adulte proches de l'emploi aux nouvelles compétences du bâtiment liées à l'éco-construction/rénovation et aux EnR   |
|   |   | Action 3.2.3 : Développement du parrainage jeune et adulte avec les entreprises de l'éco-construction/rénovation et EnR   |
|   | 3.3 Accompagner les SIAE du territoire dans leur acquisition des nouvelles compétences en matière d'éco construction/rénovation et EnR  | Action 3.2.4 : Développer l'accès à l'emploi dans l'éco-construction en lien avec l'inscription de clauses insertion dans les marchés publics   |
|   |   | Action 3.3.1 : Sensibilisation des SIAE aux évolutions des marchés et des compétences, à la formation et à l'évolution des supports et appui à la formation des encadrants techniques (et salariés en insertion)  |
| 3.4 Accompagner la formation des salariés, des demandeurs d'emploi et des jeunes en matière de construction/rénovation durable et EnR                                   | Action 3.3.2 : Mise en place d'un chantier exemplaire de rénovation associant un ou des ACI (voir permanent)  |   |
|   | Action 3.4.1 : Former les demandeurs d'emploi (jeunes ou adultes) aux nouvelles compétences notamment par leur accès aux formations des salariés du bâtiment (FEEBAT et BATEE).   |   |
|   | Action 3.4.2 : Participation à la dynamique de formation des salariés des entreprises aux nouvelles compétences en lien avec l'efficacité énergétique   |   |
| 3.5 Favoriser la création d'entreprise dans la construction/rénovation durable et EnR   | Action 3.4.3 : Professionnalisation des salariés intérimaires et promotion du recours à l'interim pour le remplacement des salariés en formation  |   |
|   | Action 3.5.1 : Sensibiliser, orienter et accompagner les futurs entrepreneurs du bâtiment   |   |
| <b>AXE 4 : Bâtiment et énergies renouvelables : rendre lisible l'évolution des métiers, communiquer sur le projet, assurer une veille sur les métiers et formations</b> | 4.1 Sensibiliser et informer le grand public de l'évolution des emplois et des formations   | Action 4.1 : Participation de la MDE aux événements sur les thème de l'«Habitat et développement durable» et de l'«Emploi et de la formation»   |
|   | 4.2 Communiquer sur le plan d'action et la démarche engagée   | Action 4.2 : Publication et diffusion d'un Cahier de l'AGUR spécial « Eco-construction/rénovation et Enr » intégrant l'étude de la CERC, participation aux assises de l'énergie en 2012 et 2014   |
|   | 4.3 Assurer une veille sur l'évolution des emplois et formations  | Action 4.3 : Contribution au groupe sectoriel « Bâtiment Eco-construction » du COTTEF sur la durée du plan d'action, veille sur les emplois par l'observatoire de la MDE  |
|   | 4.4 Assurer la capitalisation des actions menées  | Action 4.4 : Contribution à l'animation et à la capitalisation régionale mais aussi nationale du projet «MDE et développement durable»  |



# ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

| PARTENAIRES  | INDICATEURS DE SUIVI   | CALENDRIER  | INDICE DE PRIORITE | INDICE DE FAISABILITE | PILOTE(S)                            |
|--|--|-------------|--------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| EIE, ADIL, Maison environnement, PACT                | Nombre de propriétaires sensibilisées, Nombre de dossier d'aide réalisés, Nombre de chantier                         | 2012 à 2013 | 1                  | 2                     | MDE - CUD service énergie            |
| ADIL, PACT, Maison environnement                     | Nombre de co-propriétés sensibilisées  | 2012 à 2013 | 1                  | 2                     | MDE - CUD Service habitat            |
| PACT   | Nombre de propriétaires aidés  | 2012 à 2013 | 1                  | 1                     | CUD service énergie                  |
| AGUR, ANAH, PACT, Maison environnement               | Actions mises en places à l'issue des réflexions   | 2012 à 2013 | 2                  | 1                     | MDE - CUD service énergie et habitat |
| CD2e, AGUR   | Nombre d'élus et donneurs d'ordres sensibilisés  | 2012 à 2013 | 2                  | 2                     | MDE - CUD - AGUR                     |
| Comunes, Conseil Régional et ADEME                   | Nombre de communes engageant des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine                                | 2011 - 2014 | 2                  | 2                     | CUD service énergie                  |
| Communes, Conseil Général                            | Nombres de marchés publics concernés   | 2013 à 2014 | 2                  | 2                     | MDE + ?                              |
| Ecopal, CCI, Pôle excellence énergie, FFB            | Nombre d'entreprises sensibilisées   | 2013 à 2014 | 3                  | 2                     | MDE - ECOPAL                         |
| Partenord Habitat                                    | Indicateurs de suivi   | indéterminé | 2                  | 2                     | Partenord Habitat                    |
| FFB, CAPEB, CMA, CD2e, ADIL, Constructys             | Nombre de réunion organisées, nbre d'entreprises sensibilisées   | 2012-2014   | 1                  | 3                     | MDE - service énergie CUD            |
| CD2e   | Nombre de fournisseurs enquêtés  | 2012        | 3                  | 2                     | MDE - service énergie CUD            |
| CD2e, CAPEB, SCOP BTP                                | Nombre de réunions organisées, Nombre d'entreprises sensibilisées  | 2013 à 2014 | 3                  | 2                     | ?                                    |
| AGEFOS PME   | Nombre d'intermédiaires sensibilisés ou formés   | 2012        | 3                  | 3                     | AGEFOS PME                           |
| Eif, GRETA, Pôle Emploi                              | Nombre de professionnelles et de publics sensibilisés  | 2012 à 2013 | 1                  | 2                     | MDE                                  |
| Eif, Pôle emploi, CAPEB, FFB, Pro BTP                | Nombre de DE accompagnés<br>Nombre d'ateliers thématiques réalisés et nombre de participants. Nombre de de parrainés | 2012 à 2013 | 1                  | 2                     | MDE                                  |
|  | Nombre d'heures d'insertion  | 2013 à 2014 | 3                  | 3                     | MDE                                  |
| réseau chantier école, CD2e, PACT, Partenord Habitat | Nombre de SIAE sensibilisées<br>Nombre de salariés de SIAE formés  | 2012 à 2014 | 1                  | 2                     | MDE - PACT - Chantier école          |
| Pôle emploi, DFP région                              | Nombre de de formés  | 2012 à 2014 | 1                  | 2                     | MDE                                  |
| FFB, CAPEB   | Nombre de salariés formés  | 2012 à 2014 | 1                  | 3                     | MDE - CUD service énergie            |
| ETTI Trempl'interim, FABTP, FAFTT                    | Nombre de missions d'interim d'insertion réalisées<br>Nombre de salariés formés                                      | 2012 à 2013 | 2                  | 2                     | MDE - FAF TT                         |
| CMAR   | Nombre de créateurs sensibilisés et accompagnés  | 2021 à 2013 | 2                  | 2                     | CMAR                                 |
| ADIL, FFB, CUD, PACT, Cd2e, C2rp                     | Nombre de participation à des événements grand public  | 2012 à 2014 | 2                  | 3                     | MDE                                  |
| CUD/AGUR/FFB   | Participation aux assises de l'énergie 2012 et 2014, publication de l'AGUR   | 2012 à 2014 | 2                  | 2                     | CUD - MDE - AGUR                     |
| CR, Pôle emploi                                      | Nombre de réunions du groupe sectoriel bâtiment du COTTEF  | 2011 à 2013 | 1                  | 1                     | CMT CR, MDE, Pôle emploi             |
| CR, C2RP, CD2e, 5 MDE du projet                      | Participation aux réunions régionales (animation des 6 MDE, COPIL et comité tech régional)                           | 2012 à 2013 | 2                  | 1                     | MDE                                  |





Area with horizontal dotted lines for writing.

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**  
Communauté urbaine de Dunkerque

